

# Village de Forez

Cahier d'histoire locale - Association des usagers  
du Centre Social de Montbrison (42)

N° 73 - 74 avril 1998

p. 2 La fontaine de Saint-Jean-Soleymieux.	<b>Mireille BUSSEUIL</b>
p. 6 Un outil méconnu : le bâton-fouleur.	<b>Pierre-Michel THERRAT</b>
p. 10 L'incendie du grand couvent des Ursulines	<b>Pierre DREVET</b>
p. 18 Les fédéralistes lyonnais à St-Etienne en 1793.	<b>Roger FAURE</b>
p. 22 En 1950, j'étais visiteur de prison...	<b>André MASCLE</b>
p. 24 En passant par Sury-le-Comtal	<b>Marie GRANGE</b>
p. 27 Les Montagnards de Bard	<b>Emile MEUNIER</b>
p. 32 Les écoles primaires au début du XIX <sup>e</sup> siècle.	<b>Gérard AVENTURIER</b>
p. 42 Les processions des Rogations à Montbrison, sous l'Ancien Régime	<b>Joseph BAROU</b>

---

*Village de Forez*, bulletin d'histoire locale.

**Siège social (abonnements) :**

- Centre Social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : Philippe Pouzols, André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Monique Diaz, Pierre Drevet, Roger Faure, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Pierre-Michel Therrat.

- Illustrations : Edouard Crozier

Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 1998.

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.

# La fontaine de Saint-Jean-Soleymieux

La commune de Saint-Jean-Soleymieux, située dans le canton du même nom, domine la longue vallée de la Mare. L'église de Saint-Jean-Soleymieux est citée pour la première fois en 1278. Elle dépend de l'abbaye bénédictine d'Ainay.

Le bourg possède quelques monuments anciens assez intéressants :

- L'église du 16<sup>ème</sup> siècle construite sur une crypte plus ancienne, dite Notre-Dame-Sous-Terre existant sûrement avant le 12<sup>ème</sup> siècle.
- L'hôtel de la Gabelle.

Le monument le plus curieux est une fontaine située sur la place.

## Description

Sur la place de l'église, au carrefour des routes départementales, est installée une bien curieuse fontaine ; elle est en effet composée d'éléments on ne peut plus hétéroclites, tant par leur origine que par leur ancienneté.

Elle se présente sous la forme d'un abreuvoir en pierre, d'un seul bloc, un *bachat*. Il est surmonté d'un fronton de pierre orné de chaque côté de volutes d'un style qui pourrait aussi bien être caractéristique du 16<sup>ème</sup> que du 17<sup>ème</sup> siècle. Un décor de feuillage souligne les courbes.

Couronnant le tout, le tronc d'une statue. Celle-ci représente un soldat romain, ou saint Georges terrassant le dragon, vêtu d'une cuirasse d'où dépassent les plis d'une tunique qui tombe régulièrement mais sans raideur. Il porte le casque de guerre très mutilé. Outre les jambes, la sculpture a perdu le bras droit, mais la main collée au corps tient encore un bout de lance.

## La carrière de Chenereilles

Le château de Chenereilles est l'un des mieux conservés du Forez. Il est situé dans la partie basse du village, sur les premières ondulations des monts du Forez, entre Saint-Marcellin et Marols. Les constructions qui remontent à différentes époques sont disposées autour d'une cour rectangulaire.

Le château date de la fin du 14<sup>ème</sup> siècle ou du début du 15<sup>ème</sup> siècle : en 1336, Arthaud Verd prêtait foi et hommage au comte de Forez pour sa maison forte de Chenereilles et, en 1410, le duc de Bourbon donna la permission à Aimé Verd, bailli de Forez, de fortifier Chenereilles. Par sa fille Marie Verd, le château passa dans la famille d'Apchon.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, Charles d'Apchon fit remanier les bâtiments. Au cours du siècle, le château passa successivement aux mains des familles de la Rochefoucault-Sourdis, de Mazonod et Perrin. En 1732, Claude Vital Groseiller, conseiller au parlement, en devint propriétaire par mariage. Le château resta dans cette famille jusqu'en 1835.

Cette résidence des monts du Forez passa, ensuite, entre les mains de divers propriétaires et devint la carrière du canton. Les ornements extérieurs furent disséminés aux quatre vents. Ainsi, à la Révolution, provenant du parc du château, le bourg de Soleymieux

s'enrichit d'une fontaine sur la place publique, d'un lion de pierre et d'un médaillon sculpté dans la propriété Avril. Au 19<sup>ème</sup> siècle, Mathieu Lombardin, expert-géomètre qui fut quelque temps propriétaire du château de Chenereilles fit don d'une statue à la commune de Saint-Jean-Soleymieux. Elle orne encore la fontaine du village. Aujourd'hui le château est la propriété de M. Philippe d'Assier.

## **Construction de la fontaine**

### **Un maire économe**

En 1835, le maire de la commune, M. Jean-Antoine Robert<sup>1</sup>, décide de rétablir la fontaine publique. En homme conscient de gérer les deniers publics, il refuse d'imposer les dépenses à la municipalité. Il va jouer d'adresse et d'ingéniosité pour bâtir ce que nous pouvons encore admirer aujourd'hui. Le compte rendu de délibération du conseil municipal est très explicite sur sa façon d'agir :

*Voulant rétablir la fontaine publique sans imposer la commune, j'ai acheté de Roubert qui l'a acheté chez Genevrier à Bonnaire, un bachat en pierre que j'ai fait déposer sur la place ; il coûte 36 frs et 3 frs pour voiture de dépose.*

### **Un maire rusé**

Pour payer il va falloir ruser et pratiquer une manoeuvre financière : *J'ai donné à Roubert un mandat de 50 frs sur les fonds recouverts en argent pour le rôle des chemins de 1833, lequel argent recouvré par le percepteur sur les habitants du bourg. Les 11 frs restants sont pour indemniser Roubert de ses travaux de surveillance sur les chemins communaux, notamment au pont du Rousset.*

### **Un maire chapardeur mais généreux**

Le maire de Saint-Jean-Soleymieux ne dépensera plus un franc de la commune. En spécialiste de la récupération, il ne se gêne pas pour dérober un dégorgeoir au château de Chenereilles mais il finit par un grand geste de générosité :

*Pour le surplus de la fontaine j'attends d'autres ressources pour la faire finir. Je me suis cependant procuré un dégorgeoir en pierre sculptée que j'ai pris au château de Chenereilles, représentant un animal, mais sans tête. Je l'ai fait percer par Tissier et fait amener ; j'ai dépensé de mon argent 15 F.*

### **Petite chronique de la fontaine**

En 1859, en même temps que les travaux d'agrandissement de la place publique, le conseil municipal décide d'améliorer le débit de la fontaine. Pour cela, de nouveaux captages et travaux sont nécessaires :

*... la source au haut du pâquier des Saignes de M. Bouvier avec château d'eau en maçonnerie ;*

*source au pied du gros rocher avec tabouret en maçonnerie, des tuyaux de cette première partie placés en 1858 et payés à part ;*

*source au pied de mon escalier (c'est le maire qui écrit) prise par un drain ;*

*source ancienne vers le milieu du mur de mon clos et qui était jusque-là la seule et insuffisante source allant fluer vers la place ;*

---

<sup>1</sup> M. Jean-Antoine Robert fut maire de Saint-Jean-Soleymieux pendant 36 ans de 1834 à 1870.

*fait faire un grand bassin ou réservoir d'approvisionnement au seuil de la nouvelle place, pouvant contenir près de 100 hl d'eau, creusé dans le roc, bien cimenté, bâti en maçonnerie avec tampon d'ouverture en pierre taillée et soupape pour l'écoulement du trop-plein, plus canal en tuyaux pour le nettoyage et autre canal à côté pour conduire l'eau à la fontaine.*

*Le réservoir serait une ressource en cas d'incendie.*

Ces travaux sont plus onéreux que la simple construction de la fontaine. M. Pettavil, fontainier à Lyon, 66 avenue de Saxe, les effectue pour la rondelette somme de 820 F avec une garantie de deux ans. L'administration finance ces travaux en totalité, exceptée 150 F versés par M. Molin dont la maison se trouve dégagée grâce aux améliorations de la place.

En 1881, M. Robert, qui n'est plus maire, tente d'obtenir 6 000 F en réparation des préjudices causés à ses terrains lors des travaux précédents. Il est débouté.

### **Quelques règles d'hygiène**

Le 22 juillet 1860, M. Robert, maire de Saint-Jean-Soleymieux, décide de faire respecter une loi du 18 juillet 1837 :

*...il est défendu de jeter des ordures, de laver du linge, des vases et autres objets quelconques dans le bassin de la fontaine.*

En cas de non respect le contrevenant devra payer une amende et sera déféré en justice.

### **Le manque d'eau**

En 1895, la fontaine donne de l'eau simplement l'hiver et pendant les grandes pluies. En temps de sécheresse la localité se trouve privée d'eau. Cela pose un problème pour les habitants mais aussi pour les étrangers les jours de marché et de foire.

Un captage des eaux abondantes venant des terrains supérieurs assurerait une correcte alimentation en eau pour la localité. La commune disposant de peu de fonds, le préfet donne l'autorisation d'ouvrir une souscription publique.

En 1896, lors de la rectification du chemin communal n° 7, un aqueduc, traversant la place, est construit.

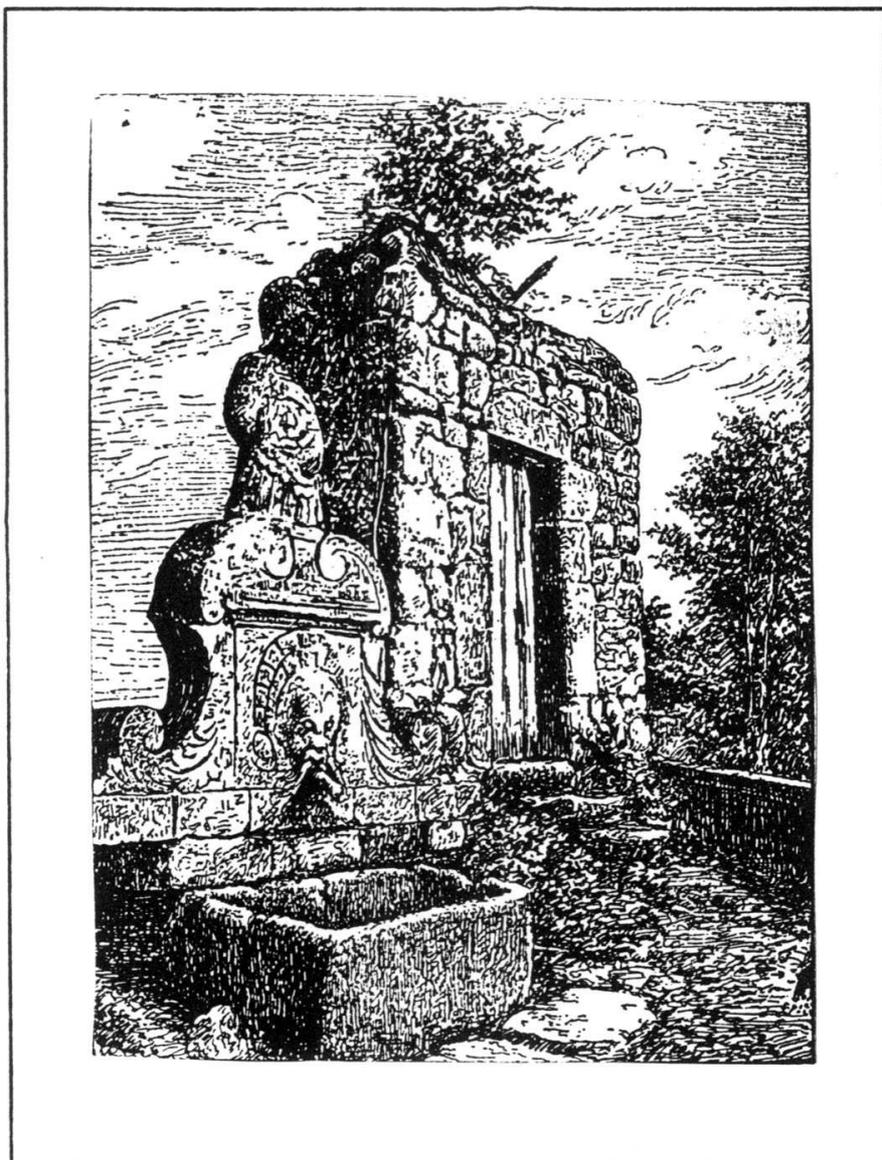
Avant 1860, sur des croquis de Louis-Pierre Gras, nous constatons que la fontaine est tournée vers l'hôtel de la Gabelle. En 1910, d'après les cartes postales, elle est à sa place actuelle. Les modifications de la place faites en 1859 sont sûrement à l'origine de son déplacement.

Un dessin de Félix Thiollier représente une fontaine du parc du château de Chenereilles qui ressemble à celle qui orne la place publique de Saint-Jean-Soleymieux. Jean-Antoine Robert a-t-il pris la totalité de la fontaine ou prélevé seulement le dégorgeoir ? Le reste fut-il donné par M. Mathieu Lombardin ? Aucun document ne le précise.

Dans ce 19<sup>ème</sup> siècle peu respectueux des vieilles pierres, nombreux furent nos châteaux à être dépouillés, démantelés et répartis aux quatre coins du monde. Jean-Antoine Robert a sûrement permis de maintenir la fontaine dans la région ou, même, de la sauver d'une destruction totale.

Aujourd'hui un filet d'eau s'écoule du dégorgeoir pour remplir un bassin qui ne sert presque plus. Le petit soldat regarde passer de drôle de gens pressés qui ignorent tout de son histoire et ne trouvent pas un instant pour lui tenir compagnie et profiter de sa fraîcheur.

**Mireille BUSSEUIL**



**Fontaine dans le parc du château de Chenereilles**  
(Félix Thiollier, *Le Forez pittoresque et monumental*, 1889)

### **Sources**

- Délibérations du conseil municipal de St-Jean-Soleymieux pendant 36 ans (1834-1870).
- Mireille Pacoret, *Grande encyclopédie des communes de la Loire*, éditions Horvath, Le Coteau.
- F. Thiollier, *Le Forez pittoresque et monumental*.
- Archives Compagnon.

## Un outil méconnu : le bâton fouleur

Egarée au milieu d'anciens piquets de vigne bleuis par le cuivre, coincée entre cuve et pressoir d'un cuvage de Renaison, une poignée dépasse signalant la présence d'un étrange instrument : le bâton fouleur abandonné près de son champ d'action.

D'une hauteur totale de 1 m 61 (mais pouvant se régler, comme on le verra plus loin), cet outil (fig. 1) entièrement en bois de hêtre est formé, dans sa partie supérieure, d'une tige cylindrique de 35 mm de diamètre sur laquelle est fixée perpendiculairement une traverse symétrique de 37 cm affinée à ses deux extrémités en poignées. Cette tige de 1 m 20 s'engage dans un trou descendant jusqu'au deux tiers de la deuxième pièce de l'instrument. Cette deuxième pièce est la partie la plus curieuse et la plus intéressante (fig. 2). C'est un long prisme de 86 cm dont la base supérieure est un triangle équilatéral de 9,5 cm de côté, côtés qui sont légèrement concaves (fig. 3), et dont la partie inférieure se termine en pointe. Les trois arêtes de ce prisme présentent un joli travail du bois. Elles sont hérissées de haut en bas de dix-sept dents taillées dans la pièce de hêtre (fig. 4) - quinze régulières d'environ 5 cm de haut et deux plus petites de 3 cm et 2,5 cm respectivement à la pointe du prisme qui n'a plus alors que 4,5 cm de côté. La tige emmanchée pouvant coulisser à l'intérieur du prisme est percée de six trous plus ou moins régulièrement espacés permettant un réglage de la hauteur totale de l'ensemble. Une fois la hauteur jugée convenable par l'utilisateur, la tige est immobilisée dans le prisme denté par un boulon traversant les deux pièces de bois. A quoi pouvait servir cette étrange et élégante denture ?

Il faut ici revenir aux vendanges. Les raisins recueillis par les vendangeurs sont transportés par le porteur de la hotte (la vigne est alors égayée par les cris "à l'ok, à l'ok" : ce sont les cueilleurs aux paniers remplis qui réclament, en patois, la hotte) dans les bennes alignées sur le massot<sup>2</sup> dépourvu de ses ridelles pour l'occasion. Les raisins sont alors gauchés<sup>3</sup> avec un gros pilon (gros rondin lisse de 27 cm et de 15 cm de diamètre dans lequel est fiché longitudinalement un manche de 68 cm). Ce foulage permet d'écraser suffisamment les raisins pour faciliter la fermentation (et conséquence pratique : mettre plus de vendange dans chaque benne). Au pied ou au pilon, il se fait parfois à l'arrivée au cuvage avant de remplir la cuve. Ce foulage léger est intéressant : il permet en effet de n'écraser qu'une faible partie des graines<sup>4</sup> (les spécialistes vous diraient un quart ou un cinquième des grains).

Plus récemment, il s'effectuait avec un fouloir mécanique : une grande trémie en bois formant entonnoir au fond de laquelle tournent en sens inverse deux cylindres cannelés à écartement réglable (attention de ne point trop rapprocher les cylindres au risque d'écraser les pépins qui contiennent une huile qui nuit à la qualité du vin) entraînés par un volant à manivelle. Ce foulage complet et systématique, abandonné de nos jours (on se contente de faire éclater les baies par un foulage léger) tendait à donner des vins inférieurs en qualité. La

---

<sup>2</sup> Massot : char à deux grandes roues, au plateau long et étroit attelé par un long timon à une paire de boeufs ou, plus souvent, de vaches.

<sup>3</sup> Gaucher : écraser, broyer.

<sup>4</sup> En Forez on utilise souvent graine au lieu de grume ou grain.

vendange terminée, les bennes sont assujetties sur le char par une corde passant sur leurs cornes<sup>5</sup>.

Arrivées au cuvage, elles sont vidées dans la cuve préalablement munie de son paillon : petite gerbe de longue paille de seigle maintenue au fond de la cuve par plusieurs gros cailloux rougis à coeurs par les cuvaisons successives, ceci devant le trou de l'anche<sup>6</sup> pour retenir les grappes lorsqu'on tire la cuve (sinon l'ouverture se boucherait très rapidement et rien ne coulerait). Au bout d'un ou deux jours, selon le temps (les ferments ont leur pleine vitalité aux environs de 25 degrés) et la qualité de la vendange, la cuve se met à "bouillir"<sup>7</sup>. C'est la fermentation qui commence et qui va transformer le moût de raisin en vin ; le viticulteur ayant pris soin de ne point trop remplir la cuve (on laisse en général un espace libre de 40 cm), afin que, au moment de la fermentation, le liquide ne déborde pas.

Sous l'influence du dégagement de l'acide carbonique, les parties solides des raisins s'élèvent et forment une croûte épaisse appelée le chapeau qui flotte au-dessus du liquide. Parfois une certaine quantité de vin est également soulevée et reste au-dessus du chapeau : il se produit alors en surface une certaine quantité d'écume. Tous ces phénomènes caractérisent la fermentation tumultueuse qui dure plusieurs jours selon la température. A la fin de cette étape, lorsque la transformation du sucre en alcool est quasiment terminée, le chapeau tend à baisser. C'est à ce moment-là qu'un foulage et un brassage complets sont pratiqués<sup>8</sup>. Il faut, au préalable, prendre les précautions d'usage, c'est-à-dire chasser le gaz carbonique dégagé par les raisins qui fermentent ; lourd (et mortel<sup>9</sup> !) il stagne au-dessus de la vendange dans l'espace laissé libre. Le dessus de la cuve est ventilé à grands coups de tablier (ou autre pièce de tissu) ou, spectacle plus étrange et presque irréel, on ouvre un vieux parapluie - accroché en permanence près de la cuve - et on écope le dangereux gaz (invisible, d'où l'irréel de la chose) pour le rejeter à l'extérieur de la cuve.

Après vérification avec une bougie promenée au-dessus de la masse en fermentation (si elle s'éteint, la teneur en gaz carbonique reste trop élevée), commence le foulage qui peut s'opérer de deux manières :

Soit il est effectué par deux hommes nus qui, dans un premier temps, assis sur le bord de la cuve, brisent le chapeau à coups de pied, puis qui se laissent glisser dans la vendange fermentée pour brasser celle-ci et finir d'écraser les grumes (pendant qu'un troisième homme continue à ventiler).

Soit on utilise le bâton fouleur décrit précédemment. Agité vigoureusement de haut en bas grâce à sa poignée supérieure, il brise le chapeau et réalise le brassage ; le viticulteur tournant autour de la cuve ; les côtés concaves du prisme favorisant sa pénétration dans la masse des raisins. L'utilisation de cet instrument est confirmée par L. Rougier, professeur d'agriculture à Montbrison à la fin du siècle dernier, dans son très intéressant et méconnu opuscule : *Les vignobles et les vins de la Loire* (1899). Voici ce qu'il écrit :

*...On donne un vigoureux brassage... en se servant d'instruments particuliers. Parmi ces derniers, il convient de citer le bâton fouleur du docteur Guyot. Cet instrument n'est pas autre*

---

<sup>5</sup> Cornes : poignées de la benne pour son transport ; souvent la corne et la douelle correspondante sont taillées dans un seul morceau de bois : la douelle dans le tronc et la corne dans une branche.

<sup>6</sup> Anche ou fontaine : gros robinet en bois ou en cuivre que l'on met à la place du guillon (morceau de bois légèrement conique bouchant la bonde de la cuve pendant la fermentation) lorsqu'on veut tirer la cuve.

<sup>7</sup> Lorsque la fermentation s'installe, on entend des bourdonnements, des pétilllements, des crépitements d'où, par analogie, le verbe bouillir.

<sup>8</sup> Jusque-là un foulage léger au pied était exécuté chaque jour.

<sup>9</sup> Les accidents mortels dans les cuves étaient très répandus. On peut même signaler le cas d'une famille où tous les hommes de trois générations (le grand-père, le père et le fils) périrent ainsi au cours des années.

chose qu'une tige en bois terminée en bas par une sorte de râpe obtenue par une série de troncs de cône superposés reposant sur la grande base.

Pour obtenir cette râpe, on peut se servir d'une tige de bois ayant 12 cm de diamètre à sa base. On donne 4 ou 5 traits à la scie circulaire de 20 à 25 cm et pénétrant à 4 cm de profondeur. On enlève à la plaine (= plane) une certaine quantité de bois de façon à obtenir un tronc de cône ayant à sa base 12 cm et à sa partie supérieure 4 cm, c'est-à-dire la partie de la tige qui se trouve à l'intérieur du trait de scie (fig. 5). Viticulteurs-menusiers, à vos outils !

Faute d'outil spécifique, le foulage ou brassage est réalisé en enfonçant dans la masse de vendange en fermentation un simple long et gros bâton que l'on agite, que l'on enfonce et que l'on retire, pour recommencer à un autre endroit.

Cette opération a pour but d'aérer la masse en fermentation et surtout d'éviter l'acidification (ou aigrissement) du chapeau et que celle-ci ne se communique au vin. Certains viticulteurs procèdent aussi au remontage du moût : ils soutirent une quantité de vin à la partie inférieure de la cuve qu'ils déversent au-dessus. Ceci permet une fermentation complète plus rapide en uniformisant la température de la masse en fermentation (écart de température du haut et du bas d'une cuve fermentant étant d'environ 10°c) et de revivifier ainsi les ferments en haut de la cuve, anémiés par la température trop élevée (au-delà de 30 degrés, les ferments viniques diminuent rapidement, alors que les ferments lactiques, nuisibles, augmentent).

Sous l'influence de ce foulage complet, il se produit une nouvelle fermentation, avec formation d'un nouveau chapeau. Il faut alors être vigilant, et dès que le chapeau au-dessus du marc s'affaisse et qu'on n'entend plus les bourdonnements et les crépitements caractéristiques de la fermentation, il faut "tirer la cure" c'est-à-dire procéder au décuvage.

Cette pratique du bâton fouleur est très ancienne. En effet les vitraux de la cathédrale de Chartres nous font découvrir la vie à l'aube du XIII<sup>ème</sup> siècle et apportent la preuve de son utilisation au Moyen Age. Un de ces vitraux , consacré à saint Lubin, dans le bas-côté nord, nous présente les cabaretiers et les vigneron. Derrière le cabaretier montrant, debout, le contenu d'une coupe à un client assis, se tient un jeune homme. Ce jeune commis porte sur l'épaule la dodine<sup>10</sup>, bâton courbe qu'il servait à remuer le moût en fermentation.

**Pierre-Michel THERRAT**

---

<sup>10</sup> Dodine : du verbe dodiner (actuellement dodeliner) signifiant balancer doucement. Ce nom s'est spécialisé en cuisine pour une sauce au blanc demandant à être constamment tournée. Dodinage est employé en agriculture à propos du mouvement longitudinal d'un blutoir (le *Robert*, dictionnaire historique de la langue française).

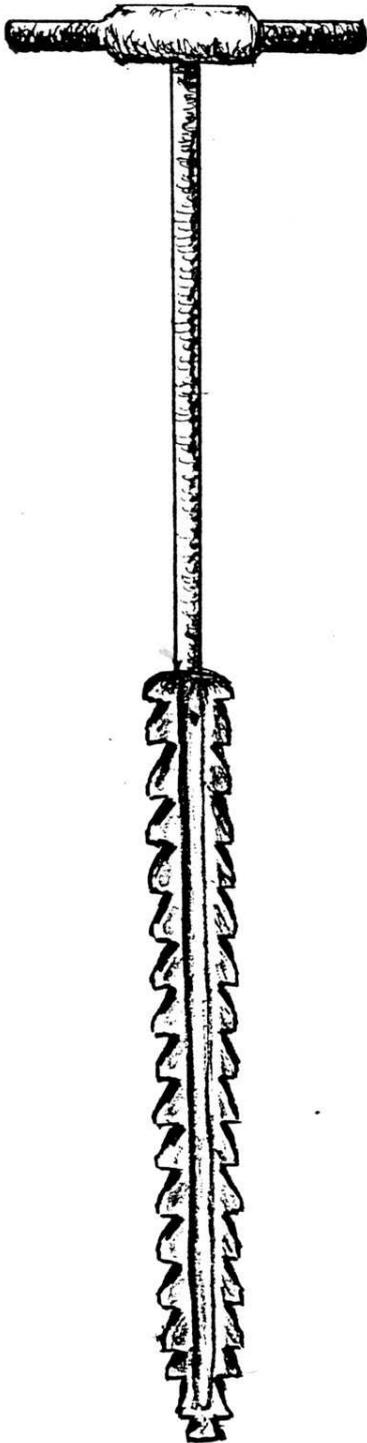


Fig. 1 : bâton fouleur de Renaison



Fig. 4 : détail de la denture

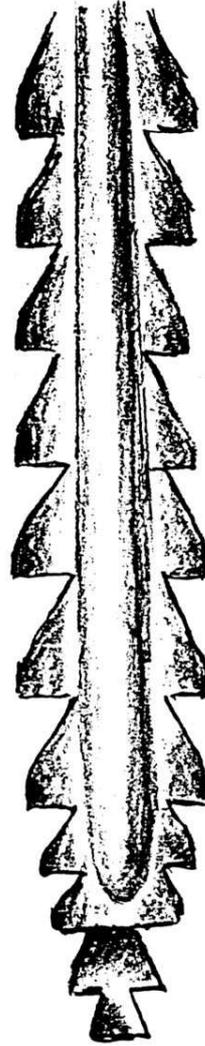


Fig. 2 : partie dentée



Fig. 5 : bâton fouleur du dr Guyot proposé par L Rougier

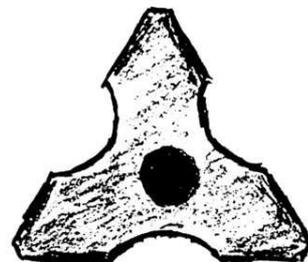


Fig. 3 : face supérieure de la partie dentée

## MONTBRISON - GRAND COUVENT DES URSULINES

### DEVIS DE RECONSTRUCTION DES BATIMENTS APRÈS L'INCENDIE de 1734

En 1734, un incendie se déclara au Grand Couvent des Ursulines (1) fondé en 1628 à Montbrison . Le couvent comptait à cette époque une quarantaine de religieuses qui se consacraient à l'éducation des jeunes filles dans les principes de la religion . Un rapport de 1731 concernant les quarante-sept communautés religieuses soumises à la juridiction de l'archevêque de Lyon précise que "le premier monastère de Sainte-Ursule est composé de nombre de filles de condition des meilleures familles de cette région... que l'on y est assez assidu aux exercices et qu' on y tient des grandes et petites pensionnaires." (2)

Le Grand Couvent était installé à l'emplacement du collège Victor de Laprade situé actuellement 12, rue du Collège. Le feu détruisit tous les bâtiments placés entre la petite porte de service et la porte monumentale située en face de l'entrée de l'école Saint-Aubrin. Toute la partie occidentale du monastère fut dévorée par les flammes : le parloir, les cabinets, les chambres des religieuses, l'escalier qui y conduisait ainsi que les greniers et la charpente du bâtiment longeant la rue de l'Arche-Prouéron (rue du Collège) . Cet incendie eut lieu quelques années après celui qui détruisa en 1726 plusieurs maisons du quai du Vizézy et celui qui détruisit plusieurs cellules ainsi que la chapelle du Couvent des Cordeliers en 1731 (hôtel de ville actuel).

La chapelle ne semble pas avoir souffert dans la mesure où elle était de dimensions plus modestes qu'aujourd'hui et séparée du bâtiment occidental par l'espace que constituait l'ancien cimetière des religieuses (appelé "cour de l'Eglise" dans le devis de 1735). D'autre part, le cloître ne comportait en 1734 que trois galeries, la quatrième le long de la chapelle sera construite en 1868 lors des importants travaux de restauration exécutés sous la responsabilité du Père Richoud (3). Le chœur de la chapelle était surmonté à cette époque d'un clocher qui fut démoli au cours de ce même chantier et qui n'a jamais été remplacé.

Nous avons retrouvé aux Archives départementales le "**Devis des ouvrages, Maçonneries, charpenteries, et pierre de taille**" établi en mars 1735 qui montre l'importance des dommages occasionnés par l'incendie. Nous reproduisons ce document intégralement sans modifier ni l'orthographe, ni la ponctuation. La lecture de ce devis suscite quelques remarques et précisions que nous apporterons tout au long du texte reproduit.

1 A Montbrison, aux XVIIème et XVIIIème siècles, on distinguait le Grand Couvent des Ursulines (appelé aussi le Monastère des Grandes Ursules ou encore le Premier Monastère des Ursules), du Petit Couvent des Ursulines (nommé souvent Second Couvent des Ursules). En 1648, comme le premier couvent était surchargé de religieuses et refusait de nombreuses demandes d'admissions de novices et d'élèves, on créa ce second monastère grâce à la générosité d'Emmanuel de Lascaris d'Urfé, membre de l'une des plus illustres familles de Forez . Les bâtiments du nouveau couvent furent construits en dehors de l'enceinte de la ville, au faubourg de la Croix, à l'extrémité d'un vaste enclos dans lequel M. d'Allard, au XIXème siècle, installera son parc. La seconde communauté s'installa dans les nouveaux locaux aux environs de 1651.

2 Archives départementales du Rhône 1 G 47.

3 Cf. *Village de Forez* N° 60 "Reconstruction et agrandissement des bâtiments du Petit Séminaire de Montbrison 1867-1868" Pierre Drevet.

**DEVIS ET CONVENTION FAITES ENTRE  
LES DAMES ET RELIGIEUSES DU GRAND COUVENT DE MONTBRISON  
ET GEORGE ET JEAN BAPTISTE MONIER PÈRE ET FILS  
DU 28e MARS 1735**

<<Devis des ouvrages, maçonneries, charpenteries, et pierre de taille qu'il convient faire pour un Bastiment des Dames religieuses du premier Monastere de Sainte Ursule de la ville de Montbrison conforme au dessein et plan qui en a esté fait par Mr Roche architecte de Lyon, et agréé et parraphée par les D. Dames,

PREMIEREMENT Sera démoly L'ancien parloir et porterie, et sera aussy demoly les deux bas a Costé, et razé les murs de face et mur darphan (4) jusques aux endroits qui seront reconnus bons et non calcinés,

Sera aussy Demolye la voute de l'ancien four (5) et sera fondé un mur jusques a terre ferme qui sera pris partie dans le d. fournier qui sera pris a trois pieds (**un pied = environ 32,4 cm**) plus haut que la ligne parallele de l'ancien mur du cloitre, le dit mur sera fondé jusques a terre ferme, et aura trois pieds depaisseur en terre et hors de terre il sera reduit a deux pieds,

Le d. mur servira de mur de separation de la cuisine et les escaliers du costé de la rue, Le mur de face sera construis a neuf de lepaisseur de deux pieds et demy, ce qui sera au dessous du Réz de chaussé, et sera reduit a deux pieds depaisseur au Res dechausse,

Le d. mur aura quarente quatre pieds de long sur rue, du costé du cloitre le mur de face sera aussy construis aneuf de deux pieds depaisseur au Rezdéchaussé,

Le mur de face du Costé de la rüe de l'entrée de la (**fin de la page 1**)

Maison et du parloir sera aussy construit sur les anciennes fondations, et du Costé de la cour de l'Eglise le mur du parloir sera construit et fondé aneuf, on prendra quatre pieds et demy dans la cour de l'Eglise (6) pour Elargir le parloir, et enoster (**en ôter**) la difformité du biays qu'avait l'ancien,

Premieremen Sera pris dix pieds de largeur dans l'ancien parloir pour en faire la porte dentrée, la d. porte aura six pieds de large sur dix pieds d'hauteur en pierres de taille avec des bonnes crosses (**de longs clous**) et des bons lancis (**ferrailles carrées avec tête**) pour lier,

La Couverte sera bombée de Cinq poulces (**environ 13,5 cm**) de la d. entrée,

L'on fera un vestibule de huit pieds de profondeur, le d. vestibule sera séparé par un mur de separation d'un second vestibule qui servira pour les Dames,

au d. Mur il y sera pozé une porte de pierre de taille de hui pieds d'hauteur sur quatre pieds et demy de largeur,

A gauche du d. vestibule ou entrée sera fait un parloir de vingt pieds de longueur sur dix sept pieds de largeur,

Du Costé de la rüe sera fait trois fenestres en pierre de taille de six pieds d'hauteur sur trois pieds de largeur, bombées de trois poulces, les d. fenestres seront barrées,

Du Costé de la Cour sera fait une semblable fenetre,

Le dit parloir sera séparé par une balustrade pourqu'il Puisse Servir pour les Dames et pour les Estrangers par d'heors,

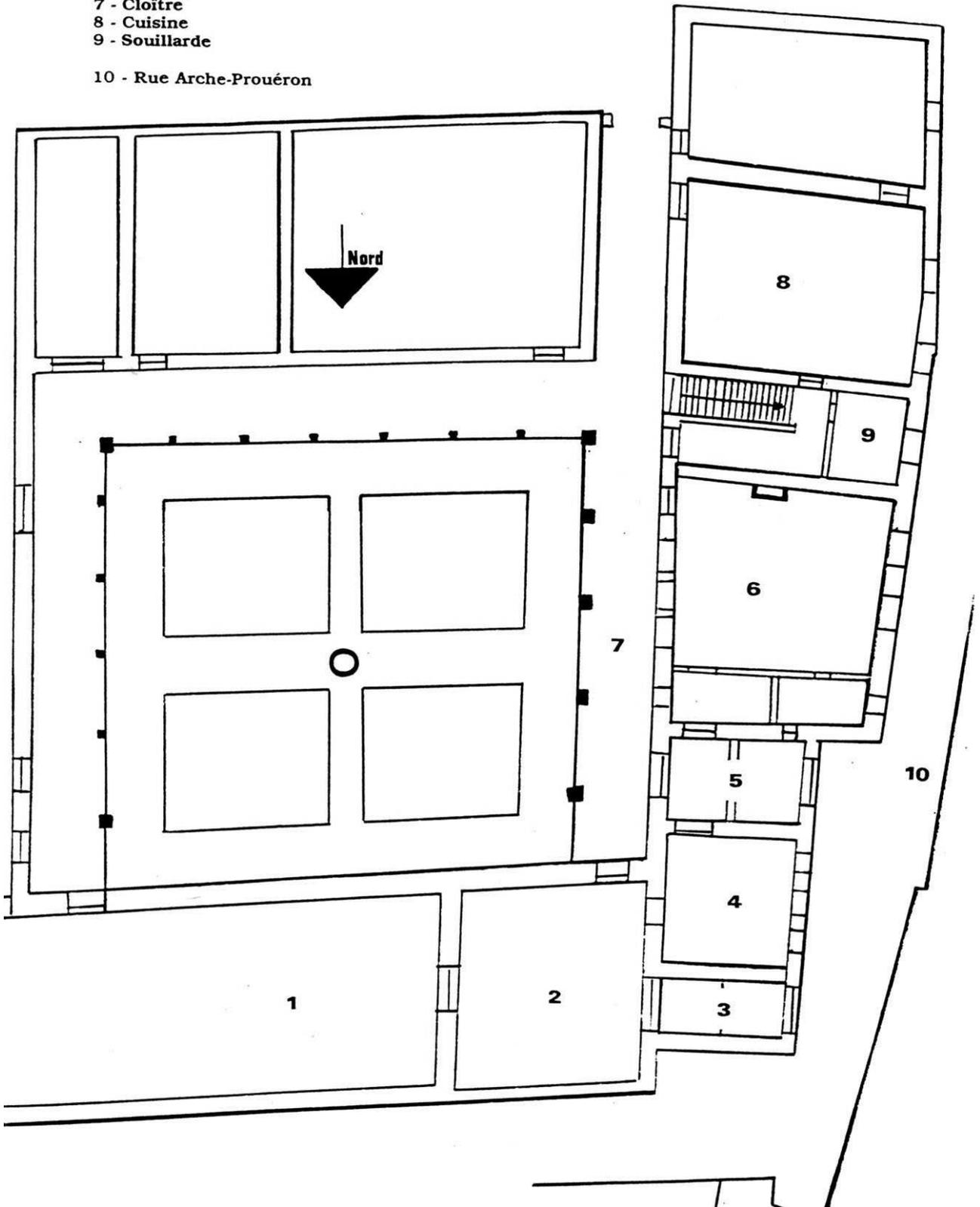
4 Le mur de refend, gros mur formant séparation.

5 Les Ursulines comme la plupart des communautés religieuses vivaient en autarcie, non seulement elles produisaient tous leurs produits de base (le pain etc.) mais on trouvait aussi dans le couvent la cave, le grenier, le cuvage, l'écurie, le jardin potager.

6 En 1735, la chapelle, comme nous l'avons dit plus haut, était de dimensions plus réduites qu'aujourd'hui et précédée d'une cour qui servait de cimetièrre aux religieuses. La chapelle fut allongée de six mètres jusqu'à l'alignement du cloître, au cours des travaux exécutés en 1892 sous la direction de M. Sachet, supérieur du Petit Séminaire.

Plan du rez-de-chaussée du couvent à l'échelle 1/200

- 1 - Eglise
- 2 - Cour de l'église
- 3 - Cabinet des Dames
- 4 - Parloir
- 5 - Parloir de l'entrée comprenant deux vestibules
- 6 - Grand parloir
- 7 - Cloître
- 8 - Cuisine
- 9 - Souillarde
- 10 - Rue Arche-Prouéron



Les portes d'entrée des d. parloir seront faites en pierre de taille de six pieds d'hauteur sur deux pieds et demy de largeur,

Au fond du Cloître a Costé du d. parloir sera (**fin de la page 2**)

fait un Cabinet pour les Dames portières, le D. Cabinet sera de huit pieds en Carré, et prendra son jour du Costé du parterre par une fenestre de pierre de tailles de trois pieds d'hauteur sur un pied et demy de largeur,

La porte du d. Cabinet sera aussy faite en pierre de taille , et son entrée depuis le vestibule de la portiere sera fait deux portes en pierre de taille semblables a Celles cy devan Specifiées, les D. portes donnent entrée a un parloir,

Le D. parloir aura vingt Huit pieds de long et le tout conforme au dessein (7),

Au D. parloir sera fait deux fenestres qui prendront leur jour du Costé de la rüe, les D. fenestres seront en pierre de taille de sept pieds d'hauteur sur quatre pieds de largeur bombées de trois poulces, les D. fenestres seront barrées,

Sera fait trois fenêtres qui prendront leur jour du costé du Cloître, les d. fenestres seront en pierre de taille de sept pieds d'hauteur sur quatre pieds de largeur bombées de trois poulces,

Au fond du d. parloir sera pozée une cheminée de quatre pieds et demy de longueur,

Les planchers des D. parloir seront faits à la francoize, les solives pozées Tant plain que vuide, (8)

Les Sommiers (9) auront dix sept poulces d'hauteur sur treize poulces de largeur avive areste (**à vive arête**), le tout de bon bois neuf, et bien travaillé,

Sera pozée une moulure qui sera brossée et apliquée contre le sommier et autours du Mur sur quoy sera posé les solives,

Sera pozé des picluzaux (**étrésillons**) a Touttes les Solives, Les planchers seront bien pontés et bien doublés et cloués, et le tout fait avec Du bon bois neuf,

L'hauteur du plancher Sous poutre sera de Douze pieds, La portière ou entrée sera voutée a (**fin de la page 3**)

a bonnes aix (**planches épaisses**) ci le tour Comme il est marqué Sur le plan (7),

A Costé du d. parloir Sera fai un Escailler, les marches seront en pierre de taille de cinq pieds de longueur dans oeuvré(10), réglés par dessous, le dit escailler montera en deux rampes jusques au premier Estage,

Et par le meme Escailler l'on descendra Encore par deux rampes dans le bas,

Le noyau du milieu du d. Escailler sera fait en maçonnerie et les deux Testes en pierre de taille,

Derrière le d. Escallier Du Costé de la rue il y sera fait un Cabinet lequel servira de Souillarde lorsques la Cuisine sera bastie, au d. Cabinet sera pozée une fenestre en pierre de taille de sept pieds d'hauteur sur quatre pieds de largeur, la d. fenestre sera barrée, et le d. Cabinet sera vouté,

Au Dessus du d. Rez de chaussé sera fait un estage, au premier Estage, lescailler prendra son jour par dessus le Cloître par deux fenestres, lesquelles auront six pieds d'hauteur par Trois pieds de largeur,

Au Dessus du Cabinet ou Souillarde sera fait un Semblable Cabinet (11) auquel Sera fait une fenestre de sept pieds d'hauteur sur quatre pieds de largeur bombées de Trois poulces,

7 Le dessin et le plan réalisés par M. Roche, architecte à Lyon, auxquels font référence MM. Monier n'ont pas été retrouvés mais on pourra se repérer sur le plan ci-contre reproduit par nos soins au 1/200.

8 L'intervalle entre les solives sera égal à l'épaisseur de chacune des solives.

9 Il s'agit des poutres entaillées pour recevoir les chevrons qui supportent le plancher.

10 C'est-à-dire "dans l'oeuvre", dans leur grande dimension.

11 Ce cabinet existe toujours, il correspond à la petite pièce de rangement qui donne sur le palier intermédiaire de l'escalier ménagé entre les deux étages.

Au Dessus du parloir Sera faite une Chambre D'infermerie, laquelle chambre prendra son jour par Trois fenestres du Costé de la rüe, lesquelles fenestres seront en pierre de taille de sept pieds d'hauteur par quatre pieds de largeur,

A la d. Chambre Sera pozée une cheminée de quatre pieds et demy de longueur,

A la d. Chambre du Costé du Cloitre il sera pris sur toute sa longueur quatre pieds et demy pour en faire un Coridor pour degager toutes les chambres d'infermerie (12) et par le d. Coridor l'on communiquera au passage qui Sera pris a la Cour **(fin de la page 4)**

Pour communiquer a la Tribune, le d. Coridor prendra son jour du Costé du Cloitre par deux fenestres de pierre de taille de Six pieds d'hauteur sur Trois pieds de largeur,

Au Dessus de la porterie Sera faite une seconde Chambre d'Infermerie, la Chambre prendra son jour du Costé de la rüe par une fenestre de pierre de taille de six pieds d'hauteur sur trois pieds de largeur,

A la d. Chambre il y sera pozée une cheminée, a Costé de la d. Chambre au dessus du parloir qui est a costé de la Cour de l'Eglise il y sera fait une Troisieme chambre d'infermerie laquelle prendra son jour du costé de la rüe par deux fenestres de pierre de taille de Six pieds d'hauteur sur Trois pieds de Largeur bombées de trois poulces,

A la d. Chambre il y Sera pozée une cheminée, au dessus du Cabinet des Dames portieres il y sera fait un Second cabinet lequel prendra son entrée par le cidessus coridor, lequel prendra son jour du costé du parterre par une fenestre de pierre de taille (13),

Tous les planchers des d. Chambres, Cabinets et Coridor seront faits conformes a celluy Du Rez de chaussé cy Devant Speciffié, les d. planchers Sous poutre auront onze pieds d'hauteur,

Tous les murs au premier Estage Seront reduits a vingt poulces dépaissseur,

Au dessus des planchers des d. Chambres Sera pozée la charpente des Couverts lequel aura neuf pieds de pente,

Et au Dessus de la grande chambre il y sera pozé un Tirant, une ferme pour suporter le faitage et les pannes (14), et le reste des pannes et faitage porteront sur le mur,

Les chevrons seront pozés a quatorzes poulces de distance des uns aux autres, et le couvert sera bien ponté, avec des bonnes aix, et crossé et bien cloué

**(fin de la page 5)**

Et couvert avec des bonnes thuilles par dessus,

Tout le réz de chaussé Sera carrelé de meme que le premier estage sur tous les poutres, et au Tours des murs sera bletonné, et le bléton sera fait avec deux tiers de gravier, et un tiers de chaux,

Les planchers seront chargés de quatre poulces de terre, un poulce de Mortier, et le carreau noyé dans le Mortier,

**1 2** Ces chambres nouvellement construites durent être très encombrées et jouer pleinement leur rôle en 1743 lors de la terrible grippe de printemps.

**13** Mis à part l'agrandissement du coridor, le premier étage du bâtiment n'a pas subi de transformations importantes depuis deux cent soixante ans. La plus grande chambre d'infermerie avec ses trois vastes fenêtres sur la rue a été scindée en deux salles : le BDI (Bureau de Documentation et d'Information) et la bibliothèque du Séminaire ; la seconde chambre d'infermerie, au-dessus de l'entrée principale, correspond à l'actuelle infirmerie, la troisième chambre avec ses deux fenêtres qui ouvrent sur la rue est devenue une salle de catéchèse et le deuxième cabinet situé au-dessus du cabinet des Dames portières est un dépôt de fournitures et de papier.

**1 4** Pièce de charpente, poutre.

Les Soussignés Sont Convenus De ce qui Suit, Seavoir D'une part Madame Du tronchy Supérieure, Madame Dumonceau assistante, Madame Basset Zelatrice et Madame Terray De Sainte Luce économe, et d'autre part george et jean baptiste Monier père et fils Tous les deux associés, et maîtres entrepreneurs de Cette ville, De la part des D. Dames, Elles donnent a prix fait aus D. Maîtres, Toutte la Maçonnerie, la Charpenterie, le carrelage, Briquetage et Couvert, Seavoir pour chaque toize de Maçonnerie a raison de trois livres quinze sols par Toize (15), de Roy, Sans reduction, plus pour chaque Toize de Carrelage compris le bletonnage des planchers et charger les d. planchers de quatre poulces de terre, a vings sols pour chaque Toize, plus pour le ~~brigaet~~ Briquetage nous sommes convenus a raison de vings Sols la Toize, plus pour chaque Toize de blanchissage et platrissage a huit sols pour Toize, plus nous sommes convenus pour chaque Toize de planchers et de Couvert l'un dans L'autre a Cinquante Six Sols par Toize, **(Fin de la page 6)**

Surquoy les D. dames Seront obligées de fournir généralement tous les materiaux Soit pierres, chaux, Sable, Briques, Carreaux, pierres de Taille, cheminées, bois, cloux, crosses, Thuiles et autres, les D. entrepreneurs Sobligent purement et Simplement a la main d'oeuvre, et de rendre tous les D. ouvrages faits et parfaits, ainsy quil est expliqué par le plan et devis qui en a esté fait (16), a la Sainte Michel prochaine, Et Moyennant ce que dessus les D. parties ont promis d'observer les D. plans et devis, fait d'ouble à Montbrison le vingt huitième Mars mil Sept Cent Trente Cinq,

Sr M Dutronchy Superieure	Monier
Sr De St germain Dumonceau assistante	Monier
Sr de sainte helaine basset zelatrice	
Sr De Ste luce terray économme	

Plus Il faut une douzaine de plateaux d'onze pieds d'hauteur de trois poulces depaisseur, Lesquels seront pour la porte d'entrée,  
plus deux douzaines de plateaux de sept pieds et demy d'hauteur par trois poulces et demy depaisseur qui serviront pour les dormants des grandes fenetres,  
Plus une douzaine et demy de plateaux de six pieds et trois poulces d'hauteur sur trois poulces et demy depaisseur, lesquels Sont pour les dormants des petites fenetres,  
plus deux douzaines Daix de sept pieds et demy de longueur par deux poulces depaisseur, lesquelles serviront pour les chassis et Battants des grandes fenetres, plus deux douzaines d'aix de six pieds Trois poulces de longueur et deux poulces depaisseur, pour les chassis et Battants des petites fenetres,  
plus deux douzaines de planches de huit pieds et deux poulces de longueur et deux poulces Depaisseur, qui serviront pour les grandes portes,  
plus deux douzaines de planches de six pieds et deux poulces de longueur par un poulce et demy depaisseur, lesquelles Serviront pour les petites portes,  
plus deux douzaines et demy Daix De Sept pieds de longueur, d'un poulce depaisseur qui serviront pour les volets des grandes fenetres,  
Plus une douzaine et demy daix de six pieds de longueur par un poulce depaisseur **(rature)**, pour les volets des petites fenetres, **(fin de la page 7) >>**

15 La toise de Paris est égale à six pieds soit 1,949 mètre.

16 Comme c'était l'usage, le devis spécifie que tous les matériaux entrant dans la reconstruction des bâtiments seront à la charge des Ursulines, le maître d'ouvrage se réservant les frais de main-d'oeuvre.

Le bâtiment fut-il rebâti selon le devis reproduit ci-dessus ? Quand nous pénétrons actuellement dans les bâtiments par la grande porte d'entrée, nous découvrons un cloître élégant encadrant la cour d'honneur située au sud de la chapelle et constitué d'une série d'arcades à plein cintre supportées par des piliers de granit de section carrée . Nous constatons que les bâtiments qui jouxtent le cloître ont été remaniés profondément depuis le XVIIIème siècle, particulièrement ceux qui forment la façade principale longeant la rue du Collège.

Il est aisé de reconnaître que toute la construction longeant cette rue a été édifée à une époque différente du reste de la maison car les arcades de la partie occidentale du cloître sont formées d'un cintre plus élevé que celles des trois autres parties . D'autre part, les piliers soutenant ces arcades sont de dimensions plus importantes car ils supportent le long couloir ("corridor" dans le devis) qui dessert les nombreuses pièces de la nouvelle construction. Les piliers des trois autres galeries, plus anciens, sont de petite section parce qu'ils ne supportaient qu'un simple auvent à l'époque où les galeries du cloître étaient couvertes d'un toit .

Deux éléments nous permettent d'affirmer que la nouvelle construction date du XVIIIème siècle : d'une part, les combles que constituent la charpente de l'édifice et la couverture d'ardoises sont en mansarde de forme brisée à quatre pans, caractéristique des constructions du XVIIIème (17), d'autre part, les dimensions de l'escalier, des portes, des fenêtres et de nombreuses pièces sont conformes aux dimensions précisées dans le devis.

Tout laisse à penser que le bâtiment sinistré a été rebâti immédiatement après l'incendie de 1734 . Auguste Broutin affirme que, dès l'année 1735, les religieuses firent reconstruire la partie brûlée et durent *"emprunter en 1735 et 1736, une somme de 3 000 livres de M. Jean Fialin, curé de Saint-Georges -de -Baroille, plus tard curé de Marcilly-le-Châtel en 1771, un autre capital de 5 000 livres de M. Philibert Bourg, seigneur de Château-Gaillard, contrôleur au grenier à sel de Montbrison, et enfin 600 livres des Dames de la Visitation de Sainte-Marie de Montbrison."*

Le temps des malheurs n'est pas terminé pour la communauté puisque quelques années après, une redoutable épidémie se propage dans la plaine du Forez dévastant tout le cheptel, puis c'est la grande sécheresse, la disette et enfin la terrible grippe du printemps 1743 qui transforme les monastères en hôpitaux (18).

D'autre part, en 1738, quatre ans seulement après cet incendie, le deuxième Couvent des Ursulines fut à son tour la proie des flammes qui dévastèrent la majeure partie des bâtiments ainsi que le cloître construits aux environs de 1650. Le sinistre fut d'une telle ampleur que l'on dut abattre les parties non consumées et reconstruire la presque totalité du couvent . Malheureusement, la mauvaise situation financière aggravée par les énormes emprunts contractés pour rebâtir entraîna la suppression de ce couvent en 1751 (Cf. Auguste Broutin).

Après ces deux sinistres et les deux autres mentionnés plus haut, nous pouvons en évoquer deux autres parmi les nombreux incendies qui ont ponctué le XVIIIème siècle à Montbrison et qui ont été relatés dans l'histoire locale : celui de 1768 provoqué par la foudre qui détruit le clocher et endommage l'église des Cordeliers et celui de 1775 qui se déclare au Collège des Oratoriens...

Aujourd'hui plus rien ne subsiste de cet incendie mis à part le fait que, lors du ravalement des façades en août 1994, les maçons de l'entreprise Turnel de Chanteperrix constatèrent que des pierres calcinées situées à droite de l'entrée principale s'effritaient et prenaient très mal l'enduit. En 1998, plus de deux siècles et demi après les faits, la jeunesse forézienne vient encore égayer le cloître et les terrasses du vieux couvent, mais le soir quand vient le temps du travail dans la grande salle d'étude, combien sont-ils à songer qu'il y a bien longtemps vivait dans cet ancien couvent une communauté de religieuses qui vouaient leur vie à l'enseignement de la jeunesse de la province ?

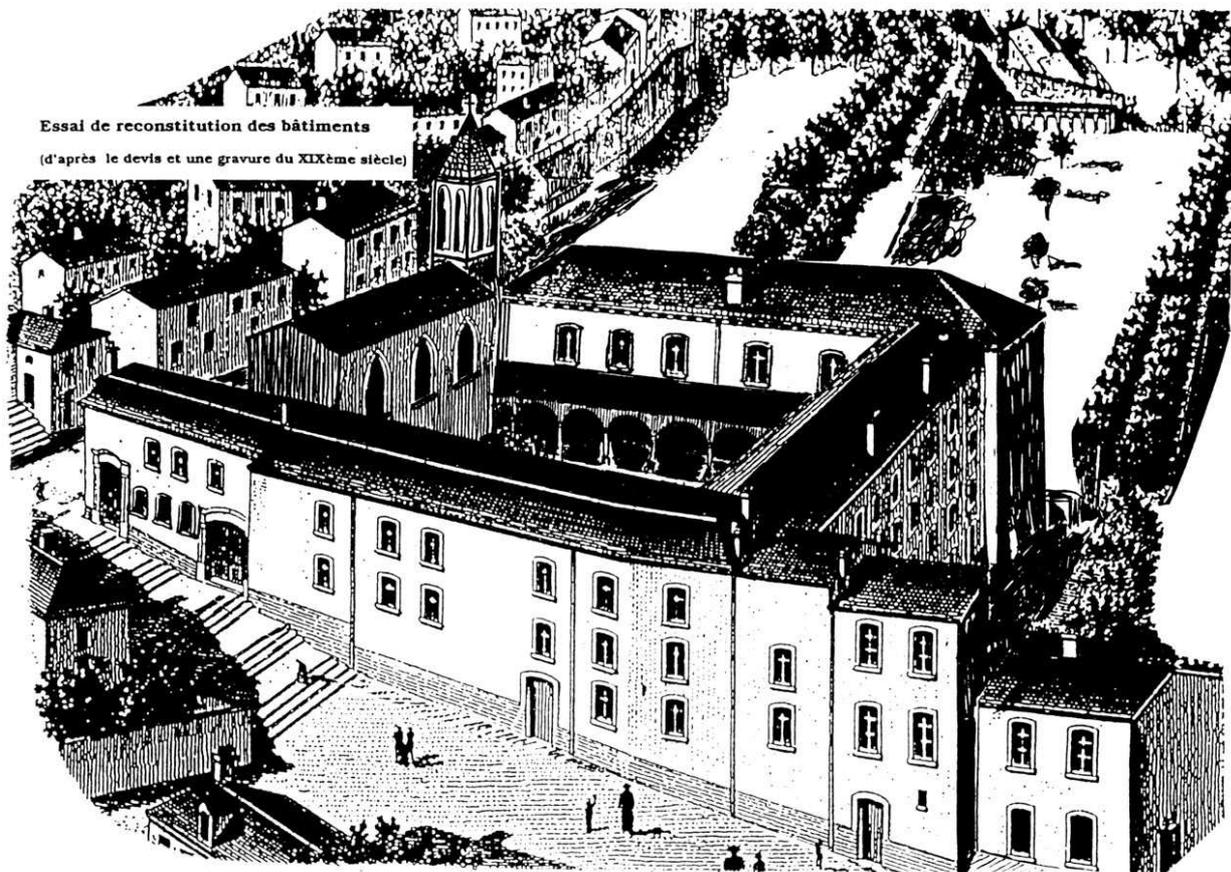
Pierre DREVET

17 Le toit recouvert d'ardoises et de tuiles plates a été restauré en 1989 par une entreprise locale.

18 Archives départementales de la Loire H2 - 160.

### Sources

- Archives départementales Série H (Clergé régulier) "Les Ursulines de Montbrison"
- Archives départementales du Rhône Série G (Clergé séculier)
- *Histoire des Couvents de Montbrison avant 1793* Auguste BROUTIN (1876)
- *De l'observance à la dissidence : Le couvent des "Grandes Ursules" de Montbrison (1628 -1845)* Jean-Marc BRUN (1988) - Université de Saint-Etienne - Etudes d'Histoire - Centre de Recherches Historiques



## Les fédéralistes lyonnais à Saint-Etienne en 1793

La découverte dans les archives de Philippe Thiollier d'un extrait du registre des délibérations du conseil général du district de Commune-d'Armes, ci-devant Saint-Etienne<sup>11</sup>, va nous permettre d'éclairer un épisode de la révolte des Lyonnais en 1793.

Ce document nous donne la composition du conseil général du district :

- président : le notaire Trablaine,
- administrateurs : Cruzet, Lardon, Vanel,
- procureur-syndic : Dagier,
- secrétaire : Teyter.

Ces personnages vont se réunir tous les jours, matin et après-midi, du 10 juillet au 28 août 1793 et rendre compte des événements mettant en cause les fédéralistes de Lyon<sup>12</sup>.

Il nous apprennent que le 10 juillet, une force armée qu'ils disent considérable, conduite par Biroteau, venait de Lyon et marchait sur Saint-Etienne, avec plusieurs pièces d'artillerie, pour récupérer les armes de la manufacture de la ville. Le conseil demande au commandant de cette force armée illégale de retourner à Lyon et envoie quatre commissaires délégués à Rive-de-Gier pour les obliger à se retirer. Les citoyens de Saint-Chamond s'alarment de cette invasion.

Le même jour, un bataillon de la garde nationale de St-Etienne est envoyé à St-Chamond pour repousser les Lyonnais par la force. Les citoyens Noël Pointe<sup>13</sup> et Lesterp-Beauvais<sup>14</sup>, représentants du peuple en mission, présents à la réunion, promettent de faire tous leurs efforts pour chasser les Lyonnais.

Les représentants du peuple, accompagnés d'un administrateur du district et de deux membres de Commune-d'Armes se rendent au devant des insurgés. A onze heures et demie du soir ; ils rapportent une proclamation de la prétendue commission populaire de Lyon. C'est une preuve de la perfidie et de la violence des Lyonnais :

*Citoyens députés de Saint-Etienne,*

*Le conseil après avoir mûrement pesé toutes les réflexions que vous lui avez présentées, vous répond qu'il ne peut écouter dans ce moment que la voix impérieuse de son*

---

<sup>11</sup> Cahier de 12 feuilles rendant compte des réunions du 10 juillet au 30 août 1793, avec un sceau de cire rouge du conseil général de Commune d'Armes. Il doit provenir des archives de Trablaine, notaire à Saint-Etienne et président du conseil général du district.

<sup>12</sup> En mai 1793, les Lyonnais vont se révolter contre la Convention et la commune insurrectionnelle, d'abord dirigée par les girondins Biroteau et Chasset, passa dès le mois de juillet, aux mains des royalistes, avec le général de Précý (1742-1820). Du 8 août au 9 octobre 1793, Lyon fut assiégé par l'armée des Alpes sous les ordres de Dubois-Crancé. On comprend parfaitement que les Lyonnais aient besoin d'armes. Ils se défendirent avec acharnement mais finirent par capituler. La Convention décréta que la ville serait détruite et prendrait le nom de Commune-Affranchie. Collot d'Herbois et Fouché firent régner la terreur. Plus de 700 personnes furent guillotonnées ou fusillées, mais Lyon échappa à la destruction.

<sup>13</sup> Noël Pointe Cadet, élu à la Convention en septembre 1792, était un armurier de Saint-Etienne. Le 20 juin 1793, il remplaça Lesterp-Beauvais à la surveillance de la fabrication des armes. Il fut arrêté à St-Chamond, emmené à Lyon, puis relâché.

<sup>14</sup> Lesterp-Beauvais avait été envoyé par la Convention pour surveiller la fabrication des armes (cf. F. Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution*, 1907, tome 2, p. 114).

*devoir ; l'armée a reçu ordre de la part de la commission populaire républicaine de Salut Public de se porter à St-Etienne, elle ira en portant les sentiments les plus humains, elle ne répandra pas le sang à moins qu'elle n'y soit forcée par une résistance opiniâtre. D'avance, elle en rend responsable tous ceux qui ont l'autorité et qui pourraient l'empêcher, elle jure aux habitants de St-Etienne qu'il dépend d'eux que la paix règne, mais elle est forcée d'obéir et elle obéira.*

*Fait à Rive-de-Gier le 10 juillet 1793, l'an II de la République.* Signé Rousseau, commissaire de la commission populaire républicaine et de Salut Public du département de Rhône-et-Loire<sup>15</sup>.

Une deuxième missive parvient au conseil général du district :

*Le soussigné adjoint aux commissaires civils envoyés par la commission départementale de Rhône-et-Loire déclare que la force armée qui exécute les ordres qu'elle a reçus veut vivre et mourir pour l'unité et d'indivisibilité de la République et pour écraser l'anarchie qui dévore la France. J'engage donc les habitants de St-Chamond et de St-Etienne à chercher à connaître l'esprit qui anime la force armée de Lyon et de se réunir à elle, ne voulant que la paix, le règne des lois, la sûreté des personnes et des propriétés, seuls sentiments qui doivent caractériser le vrai républicain.*

*A Rive-de-Gier, le 10 juillet an II de la République.* Signé Biroteau, député à la Convention Nationale de France, servant d'adjutant général.

Le 11 juillet, la garde nationale envoyée à Saint-Chamond ne se trouve pas assez forte pour arrêter les Lyonnais. Elle se replie sur Saint-Etienne avec la garde nationale de Saint-Chamond et ses canons.

Le 12 juillet, on annonce l'arrivée de la troupe lyonnaise sur les onze heures du matin. Le maire, Praire-Royet a harangué cette troupe et embrassé Biroteau. Ils se sont juré paix et fraternité. Le conseil du district est inquiet car des exactions sont commises par les révoltés : registres brûlés, bancs et tables cassés. Il proteste contre de tels actes et déclare à tous "qu'il n'est pas libre".

Vers les six heures du soir, Biroteau s'est rendu dans les sections de la ville pour inviter les citoyens à se joindre à eux. Le conseil est surpris que des applaudissements ont salué le discours du conventionnel égaré. Il demande *d'abhorrer le fédéralisme et ses sectateurs*.

Le 11 juillet, à la Convention, Couthon proposa l'arrestation des députés de Rhône-et-Loire : Vitet, Michat et Patrin mais Vitet s'enfuit. Biroteau est déclaré traître à la patrie et mis hors la loi<sup>16</sup>.

Du 13 au 18 juillet, le conseil se déclare *sous le joug de l'oppression*. D'ailleurs, le 14 juillet, l'armée des Alpes est envoyée contre les factieux et les Lyonnais célèbrent la fête de la fédération.

Le 19 juillet, le conseil est averti que le citoyen Coignet administrateur du Directoire a été arrêté du côté de St-Paul-en-Jarez. Il est demandé de relâcher cet administrateur ou tout au moins de *le traduire par devant un juge de paix*.

Le 22 juillet, le conseil apprend *avec indignation que le citoyen Coignet a été maltraité, chargé de chaînes et traduit ignominieusement dans les prisons de Lyon*.

Le 24 juillet, le citoyen Dagier, malade, abandonne sa charge. Il est remplacé par Lardon. Le 26 juillet, les administrateurs du district, dépassés par les événements, décident

---

<sup>15</sup> On ne peut qu'admirer un texte écrit en excellent français, avec une très bonne orthographe. Le secrétaire Teyter devait avoir une très bonne instruction. Le département de Rhône-et-Loire, créé en 1790, sera scindé en deux départements : le Rhône et la Loire, après la révolte lyonnaise.

<sup>16</sup> Brossard, op. cit.

d'écrire au ministre à Paris, *considérant que les Lyonnais s'obstinent à enlever les armes par la force, que les travaux de l'agriculture ne permettent pas dans ce moment de requérir la force armée de la campagne, considérant cependant qu'il convient de protéger la manufacture d'armes par tous les moyens possibles, arrête qu'il sera écrit de suite une lettre au ministre de la guerre pour l'inviter au nom de la patrie à envoyer dans la ville de St-Etienne 200 à 300 hommes de troupes de ligne*<sup>17</sup> *tant pour expulser les Lyonnais oppresseurs que pour empêcher l'enlèvement des armes.*

Le 27 juillet, on apprend qu'un courrier expédié par Dubois-Crancé, porteur de dépêches pour l'administration du district, a été arrêté et conduit à Lyon.

Du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août, le conseil est sous *le joug de l'oppression.*

Le 2 août, Lyon n'hésite pas à créer une force armée départementale pour lutter contre la Convention. Il demande à Saint-Etienne de fournir un bataillon de 489 hommes. On est en pleine guerre civile ! Le 5 août, les Lyonnais *réquisitionnent les appartements de la maison des cy-devant soeurs de Sainte-Catherine pour loger leurs troupes. Le conseil ne peut résister à la force et proteste contre cette tyrannie. Il déclare qu'il est plus que jamais sous le joug de l'oppression.*

Le ministre de la guerre n'envoyant pas de réponse à la demande d'aide du conseil, on suppose que la lettre a été interceptée par les Lyonnais. Le 11 août, les commissaires de la commission populaire de Lyon sont venus au conseil pour l'obliger à écrire, faire imprimer et répandre une proclamation aux communes du district, avec *menace et injonction formelle d'obéir.* Cette lettre étant absolument contraire aux lois, *elle est injurieuse aux représentants du peuple près l'armée des Alpes, mais il n'est pas en son pouvoir d'empêcher l'impression et la circulation de cette lettre.* Il considère qu'il n'y adhère pas et refuse de la signer. Il *détournera en secret ses concitoyens du dessein de voler à la défense des Lyonnais.*

Du 12 au 18 août, le conseil est sous l'oppression. Le 19 août, le citoyen Dagier réintègre sa charge. Jusqu'au 24 août, le conseil reste dans la surveillance des événements.

Le 25 août, la force armée de Lyon se porte sur Rive-de-Gier pour expulser quelques dragons de l'armée des Alpes. Le conseil considère *que cette démarche va porter le feu de la guerre civile à Rive-de-Gier.* Il convoque le commandant du détachement lyonnais qui *déclare avec autant de fierté que d'audace qu'il agissait en vertu d'ordres supérieurs et qu'il ne devait aucun compte de sa conduite à l'administration du district.*

Le 26 août, le détachement lyonnais a été complètement battu par la troupe républicaine et a perdu le canon qu'il avait apporté. *Un détachement lyonnais est arrivé à Montbrison pour renforcer le premier détachement qui était parti pour Rive-de-Gier*<sup>18</sup>.

Le 27 août, les détachements lyonnais de Montbrison et Saint-Etienne sont partis pour Rive-de-Gier avec trois canons, dont un appartenant à la ville de Saint-Etienne. Ces deux troupes renoncent à leur entreprise et entrent à Saint-Etienne dans la soirée.

Le 28 août, les habitants de la ville, fatigués par les actes de tyrannie et les vexations dont les Lyonnais s'étaient rendus coupables vont les forcer à prendre la fuite. *Ceux-ci se sont livrés auparavant à tous les excès de l'audace et de la perfidie. Ils ont bravé le peuple et ont fait plusieurs victimes.*

---

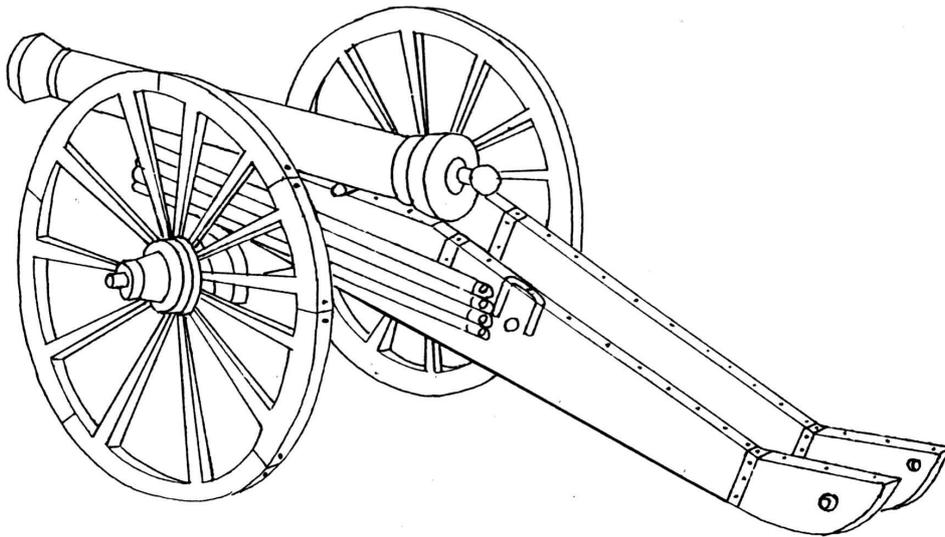
<sup>17</sup> Remarquer, dans cet extrait du registre, le style ampoulé des secrétaires de la période de la Révolution. La seule force armée présente à Saint-Etienne était un détachement du 9<sup>ème</sup> régiment de dragons en garnison dans la ville. La garde nationale n'avait pas une instruction militaire suffisante et constituait une armée hétéroclite, avec un armement inexistant.

<sup>18</sup> Dès le début de la révolte lyonnaise, Montbrison avait pris parti pour elle. Ce sera la cause de la déchéance de cette ville qui deviendra Montbrisé, perdra l'administration du département au profit de Feurs, plus républicaine et dont Javogues, envoyé par la Convention, sera chargé de la punition.

Ils ont tiré des coups de pistolet dans les rues et même quelques coups de canon sur la chapelle Sainte-Barbe où s'était réfugiée une partie des habitants<sup>19</sup>. Ils ont emmené avec eux trois canons et en ont brisé deux autres. Ils ont emporté également toutes les munitions de guerre qu'ils ont pu trouver. Le maire de Saint-Etienne, Praire-Royet, et deux officiers municipaux sont repartis avec eux. A deux heures de l'après-midi, les troupes républicaines faisaient leur entrée dans la ville. L'occupation était terminée.

Ce petit événement dramatique n'a été qu'un épisode dans la révolte lyonnaise. On se doute que le notaire Trablaine a dû faire reproduire la partie des délibérations du conseil de district pour montrer qu'il avait toujours été fidèle à la Convention.

### **Roger FAURE**



**Canon de 12 du système Gribeauval**  
du nom du premier inspecteur de l'artillerie (1715-1789)  
qui créa, en 1776, le système d'artillerie utilisé  
pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire

---

<sup>19</sup> Saint-Etienne avait alors entre 20 000 et 25 000 habitants.

## En 1950, j'étais visiteur de prison...

On cherchait un visiteur de prison, oiseau rare paraît-il. Il devait appartenir à la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul et être agréé par l'administration. Quelqu'un me suggéra de remplir cette fonction qui paraissait difficile et ingrate aux confrères âgés, habitués à secourir les nécessiteux plutôt que de fréquenter les hôtes d'une prison. Je ne sais pourquoi, j'acceptai et sans concurrent, sans appartenance à l'oeuvre de Saint-Vincent-de-Paul. Je fus accepté et me présentai au directeur de la prison.

On hébergeait peu de détenus, peut-être deux douzaines, mais pendant les sessions de la cour d'assises, on refusait du monde... Les bâtiments perchés sur la colline étaient très anciens, la cour intérieure petite, et on ne s'évadait pas. Mais vu le faible effectif, une atmosphère tranquille y régnait avec seulement quatre ou cinq gardiens et un directeur compréhensif. Je ne veux pas dire que c'est comparable à une pension de famille. Je pense qu'on y mourait surtout d'ennui...

Le directeur me donna connaissance du règlement. Le visiteur de prison avait le privilège unique de pouvoir s'entretenir seul à seul avec le prisonnier. Il ne devait pas apporter certains objets et sans être soumis à la fouille avait certaines obligations de réserve. C'était facile à comprendre.

Il me choisit plusieurs pensionnaires, qui furent d'abord très réticents. J'étais probablement un type "du côté des juges" à qui on ne devait rien dire. "Que voulez-vous de moi ? Que cherchez-vous ?" C'étaient les deux questions habituelles. Je m'efforçais d'expliquer le but de ma visite désintéressée et je sus vaincre l'incrédulité de quelques-uns. Le directeur recueillit quelques impressions favorables de mes visites, ce qui m'encouragea beaucoup.

Il n'y avait pas que de simples voleurs comme ce jeune Montbrisonnais qui, hélas, appartenait à une famille habituée à la délinquance. Bien aimable et souriant, je n'avais aucune prise sur lui... Il attendait tout simplement la fin de ces "vacances". Après on verrait bien !

Plus brutal fut un certain J... qui, aussitôt entré au parloir, me déclara brutalement : "Savez-vous que j'ai tué un homme ?" Je le regardai en jouant l'indifférence et répondis : "Que voulez-vous que ça me fasse ?" Visiblement, il fut décontenancé, lui qui croyait m'impressionner, et accepta une cigarette sans hésiter. Je ne fumais pas mais j'apportais toujours un paquet de cigarettes souvent très appréciées. Avec cette sorte d'individu, il était quand même difficile d'avoir des sujets de conversation.

Parmi les détenus, se distinguait un homme d'une soixantaine d'années, à cheveux blancs et allure de digne notable en retraite. J'étais toujours prudent dans mes propos, averti de la nature de la faute commise. Le vieux monsieur s'exprimait parfaitement bien sur beaucoup de sujets et, suivant le dicton, on lui aurait donné le Bon Dieu sans confession.

Malheureusement, on se serait trompé. Sur le tard, il s'était épris d'une voisine et avait trouvé un moyen d'expédier sa femme dans l'autre monde. Il débordait de prévenances et de gentillesse et lui apportait même son petit déjeuner au lit. Tout ce manège intrigua le fils de retour du service militaire et il découvrit que le petit déjeuner était saupoudré d'un peu d'arsenic. Le jury d'assises fut sévère. A la fin d'un entretien, il changea soudain d'attitude et il me dit un peu tendu : *Expliquez-moi pourquoi ma femme tarde autant à me pardonner ?* Avais-je bien entendu ? Je vous jure que je n'en suis pas encore revenu.

Heureusement, j'échangeais aussi quelques propos moins dramatiques.

Le directeur m'envoya son pensionnaire... préféré.

Profession : braconnier. Occupation : casseur de bois. Lorsque l'hiver arrivait, les gendarmes pinçaient le braconnier en flagrant délit ; le juge n'avait pas à le forcer pour obtenir les aveux et il occupait une cellule pendant plusieurs mois à la grande satisfaction du directeur. Le détenu passait son temps dans la cour à casser du bois de chauffage. Il bavardait avec tout le monde, et recevait de temps en temps des petites faveurs... mais il ne franchissait tout de même pas la porte voisine. Il ne le désirait pas, étant chauffé, nourri, logé... mais il me demanda une paire de pantoufles ! Je ne manquai pas de lui apporter la semaine suivante une belle paire de pantoufles. Cela m'était permis et il me remercia chaleureusement, puis il ajouta : *Vous me faites plaisir, et moi je vous promets que, dès ma sortie, mon premier lièvre sera pour vous.* Je n'ai jamais reçu le lièvre mais j'ai apprécié comme il convient l'étrange repentir du bon braconnier.

**André MASCLE**

## En passant par Sury-le-Comtal

Sury-le-Comtal, cette petite cité forézienne a connu des heures de gloire au temps où les comtes de Forez en avaient fait leur propriété de campagne, dans cette région verdoyante arrosée par la Mare. Elle est proche des premières collines des monts du Forez et aussi à la porte de la plaine. Son château, l'église, les vieilles portes sont là pour témoigner du temps jadis. Sury a connu une vie et un commerce très florissants avec tous les petits artisans qui travaillaient devant leur boutique sur le pavé des rues. Les marchés hebdomadaires du mercredi animaient les rues et les places : du Champ de Mars jusqu'à la place Orelu et jusqu'à la Grenette. La foire de "la Saint-André" était alors une foire de bovins régionale où se rassemblaient les gens de la plaine et ceux de la montagne. La foire se déployait le long de la "Grand' charreyre" ou Grande rue Franche, en plein Sury. Il fallait voir les maquignons en blouse avec leur bâton arpenter les rangs serrés des boeufs et des vaches, des porcs, des veaux... Ils les tâtaient, les poussaient et concluaient leur marché au café, devant "un canon ou deux". La ville était devenue une immense étable où il n'était guère possible de s'aventurer en pantoufles et où régnait une odeur puissante de bétail et de fumier.

C'était là un jour d'importance : fête du saint patron de la paroisse avec, le matin, messe carillonnée, et le soir, bal public !

Les forains venus d'Auvergne ou du Pilat s'en donnaient à cœur joie avec leurs déballages : peaux de bique, parapluies de berger, pèlerines, sabots, lainages et couvertures, tricots, cotonnades et indiennes, chemises de toile à pan cousues à la main et bonnet de coton qu'on double en enfilant une extrémité dans celle qui était ornée d'un pompon. Il y avait aussi les noix, les châtaignes luisantes dans les "boges" entrouvertes, des pommes et des courges et les sucreries parfumées : sucre d'orge ou guimauve... et les éclats de rire des jeunes et des adultes, le beuglement d'une vache en détresse qui a perdu son petit veau... les exclamations et calembours des charlatans.

Donc, une veille de foire de Saint-André, un marchand venu de Clermont-Ferrand avec sa carriole bâchée attelée à une vieille jument grise aux dents jaunes s'approchait à petit trot de Sury. Il était venu par Ambert, Saint-Anthème, Gumières, Margerie-Chantagret et vers la fin de la journée se trouvait à peu près au niveau de la Bruyère, la grande maison blanche dont la triple génoise du toit est soulignée de carreaux de mosaïque de couleurs. Elle a fort bon air au milieu d'un écrien de taillis : chênes, cerisiers sauvages, noisetiers, érables qui se bousculent à leur aise sur un tapis de bruyère : c'est ici la propriété de la famille Julien de Pommerols. La route venant de Saint-Marcellin et allant en direction de Saint-Romain-le-Puy traverse un bois dont le fourré est plus épais. C'est le bois "de Colombard". Un joli petit bois, ma foi, avec une clairière abritée de gros genêts. Notre Auvergnat que nous allons appeler Gaspard en a gardé un souvenir tellement vif qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, il aimait encore raconter cette aventure rocambolesque.

Or donc, arrivé "à bord de nuit" - les jours sont courts en cette période de l'année - il avisa un coin un peu en retrait (on n'est jamais trop prudent) où il y avait une grosse "matée" de genêts. Il détela la Grise qui s'ébroua avec joie et l'attacha au tronc d'un vieux chêne tordu pour qu'elle ne se sauve point. Il lui porta un peu d'avoine et un seau d'eau. Et comme une bise fine coulait entre les branches, Gaspard lui jeta sur les côtes une vieille Catalogne usée.

Il choisit ensuite une grosse pierre, affûta son couteau et cassa la croûte. De temps en temps, on entendait tomber des "babets" qui roulaient un instant avec un petit bruit étouffé. Il s'essuya la bouche avec la manche de son vêtement, plia son couteau et se roula dans sa pèlerine, bien enfoncé sous le genêt. Il allait donc dormir sans déboursier un liard et demain il arriverait à la foire dans les premiers. Il pensait déjà qu'il allait se mettre vers la porte du Cloître et que c'était là un bon endroit pour la vente.

Vers le milieu de la nuit, le bruit de la bise dans les arbres le réveilla, les branches craquaient et le hurlement du vent du nord était presque effrayant. Il se leva et ouvrit une malle ou étaient empilés des bonnets de nuit. Il s'en enfonça un jusque sous les oreilles en bredouillant des injures aux intempéries et retourna se blottir dans le gîte improvisé. Un moment après, des ronflements puissants indiquaient que le sommeil réparateur venait d'entraîner notre homme dans les bras de Morphée !...

Mais personne n'avait vu, personne évidemment puisque Gaspard était seul... la centaine de paires d'yeux qui luisaient comiquement dans les branches des arbres... Ces yeux brillant de malice descendaient de branche en branche et se rapprochaient singulièrement du dormeur et de son chargement. La Grise qui en avait vu bien d'autres ne bougea pas d'une semelle ; seules ses oreilles se dressaient de curiosité !

Au matin, dans la brume froide de la fin de novembre, Gaspard se leva ; il s'étira longuement, but à la "gourgoulette" un fil de gnôle parfumée et limpide et regarda sa carriole... Las... plus un seul bonnet de nuit. Ni dessus, ni sur la banquette, encore moins dans la carriole, ni dessous... Tous les bonnets avaient disparu. Il poussa un juron si terrible que la Grise fit un écart... Puis prenant à parti les saints du paradis et les démons de l'enfer, même la Tonia sa femme, il arracha rageusement son bonnet et le jeta à terre.

Que pensez-vous qu'il arriva ? A sa grande stupéfaction, comme d'énormes flocons de neige des bonnets de nuit descendaient des arbres et jonchaient le sol autour de lui... Il leva la tête complètement ahuri et il vit dans la lueur bleutée du jour toute une bande de singes... Oui, parfaitement des singes, avec de longs bras, des yeux moqueurs, qui riaient bruyamment. Sacrebleu s'écria-t-il en ramassant son bonnet. Mais on n'est pas singe pour rien ; avec une rapidité fulgurante tous les singes étaient descendus ramasser les bonnets et s'en étaient coiffés...

La rage au coeur Gaspard jeta son bonnet dans l'herbe... Crac, aussitôt une nuée de bonnets lui tomba sur la tête... Alors vite, vite... Il en ramassa au vol une quinzaine pendant que les singes l'imitaient en jacassant de joie...

Notre Auvergnat s'assit, découragé, le coeur en déconfiture... Et là-haut, dans les merisiers les singes batifolait joyeusement. Il s'arma de courage, jetant à terre son bonnet, courant en ramasser et recommença bien dix fois ce manège. A chaque fois, il fermait la malle soigneusement à la grande joie de ses tortionnaires qui battaient des mains en s'avançant jusque vers lui !

Lorsqu'il arriva enfin à Sury, il n'y avait plus de place au cloître... Il planta son éventaire contre la tour Dissard et commença à étaler sa marchandise.

- *Vous êtes bien en retard !* lui dit la charcutière qui avait son magasin à côté de lui.
- *Ne m'en parlez pas, Madame Louise, si vous saviez ce que j'ai vu à Colombard ?*
- *Et quoi donc, Gaspard ?* lui dit-elle en se penchant vers lui.
- *Je suis passé par le bois de Colombard... Il y a des singes dedans !*
- *Allons donc ! des singes ? D'où seraient-ils venus ?*

- *Je n'en sais rien, mais je les ai bien vus, même qu'ils m'avaient pris tous les bonnets de nuit que j'apportais à la foire !*

- *Le Gaspard, je crois bien qu'il est dérangé,* dit la marchande en rentrant chez elle... *Il a vu des singes à Colombard !*

Cela fit tellement rire les Suriquois que l'histoire se propagea dans la ville en un éclair et que Gaspard vendit tous ses bonnets...

Depuis ce temps Gaspard l'Auvergnat ne vend plus de bonnets mais les histoires sont plus solides que les hommes et les *Singes du Colombard* existent encore dans notre folklore forézien.

Marie GRANGE



# Les Montagnards de Bard (1909-1914)

## L'éphémère histoire d'une société de tir

### **Les Montagnards**

Qui étaient ces **Montagnards de Bard (Loire), 953<sup>ème</sup> section de S.N.T.** ? Ces montagnards qui avaient brodé en lettres jonquille cette dénomination sur leur drapeau tricolore ? Un drapeau de 1,50 m X 1,00 m frangé d'or, bien mité aujourd'hui car abandonné parmi d'autres drapeaux, de conscrits ceux-là, dans le grenier de la mairie de Bard.

Personne n'avait souvenance de ces "montagnards" jusqu'au jour où, alors qu'on réaménageait l'intérieur du bâtiment, la découverte d'un cahier d'écolier<sup>20</sup> permit de percer le secret des origines de ce drapeau.

C'était celui de la société de tir de la commune ainsi dénommée, son acte de naissance en quelque sorte, société qui a connu une bien courte existence, et pour cause, de 1909 à 1914.

En ce début de siècle, dans le Forez, nombreuses étaient les communes à s'être dotées d'une association de tir. Elles avaient d'ailleurs les plus vifs encouragements du ministère de la Guerre. A Lézigneux, il y avait la "Vidrèzone"<sup>21</sup> ; Lérigneux organisait des concours de tir<sup>22</sup>. A Essertines, un lieu-dit, "Les Cibles", atteste l'existence d'un champ de tir utilisé par les soldats du 16<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Montbrison.

C'est dans ce modeste cahier qu'étaient écrits les statuts avec quelques annotations., Ce sont ceux de la société "la Poncinoise" qui ont servi de modèle avec quelques adaptations locales.

Nous sommes au début du siècle et ces statuts sont révélateurs du climat politique qui règne en France et en Europe dans ces années-là. On sent l'approche de la guerre même au plus profond de la France des campagnes.

### **Les statuts**

Les statuts comprennent trente-quatre articles. En voici quelques-uns parmi les plus évocateurs :

#### *Statuts de la société de tir scolaire et post-scolaire*

##### Art. I

##### Objet de la société

*Il est créé à Bard sous les auspices de la Société nationale de tir, une société qui prend le nom de Les Montagnards de Bard et de 953<sup>e</sup> section de la Société nationale de tir. Elle a pour but de propager et de vulgariser l'étude pratique et théorique du tir dans l'école primaire et la commune de Bard.*

---

<sup>20</sup> Il s'agit d'ailleurs plutôt d'un cahier d'écolière, la page de couverture titrée **Maîtresse de maison, ménage et cuisine** est illustrée de travaux ménagers avec au dos *la manière de tenir une armoire à linge*.

<sup>21</sup> Paul Gerossier, *Il était une fois Lézigneux*.

<sup>22</sup> Cf. Joseph Barou, *Quand Lérigneux votait à gauche...*, *Village de Forez*, n°30.

## Art. II

### Composition de la société

*La société comprend une section scolaire composée des enfants de l'école et une section post scolaire composée de :*

*1/ membres fondateurs<sup>23</sup>*

*2/ membres titulaires*

*3/ membres d'honneur*

## Art. III

*La section scolaire est placée, au point de vue de l'enseignement, sous la direction et l'autorité exclusives de l'instituteur<sup>24</sup>. Elle peut à tout moment reprendre son autonomie et se constituer en société purement scolaire.*

## Art. IV

### Conditions d'admission

*Les membres fondateurs, les membres titulaires et les membres de la section scolaire seront admis par le conseil d'administration de la société sur demande écrite au président. Cette demande sera accompagnée d'une acceptation des conditions imposées par les présents statuts.*

## Art. V

*Les membres fondateurs et les membres titulaires devront avoir au moins 14 ans révolus<sup>25</sup>. Les élèves de la section scolaire doivent avoir au moins 10 ans.*

## Art. VI

*Seront nommés membres d'honneur ceux auxquels la société voudra conférer ce titre soit pour services rendus à la société, soit pour toute autre cause. Ces nominations seront faites en assemblée générale.*

## Art. VII

*Tous les adhérents, à quelque titre que ce soit, doivent être français et la société ne pourra admettre aucune personne de nationalité étrangère.*

## Art. VIII

*La cotisation est annuellement de deux francs pour les membres titulaires ; les membres titulaires en service militaire ne paieront pas de cotisation ; les membres fondateurs dont le nombre est illimité verseront une somme de cinq francs destinée à constituer un fond de caisse. Les membres de la section scolaire ne cotiseront pas jusqu'à l'âge de 14 ans.*

Les autres articles, comme pour les statuts de toutes les associations selon la loi de 1901, concernent l'administration, l'assemblée générale, la dissolution-liquidation, la responsabilité individuelle des membres. Au moins un concours de tir sera organisé chaque année. L'article qui dit que les dons sont acceptés n'est pas oublié, de même celui qui précise que *toute discussion politique ou religieuse est rigoureusement interdite dans les réunions.*

---

<sup>23</sup> Un seul nom, noté au crayon, est indiqué pour cette catégorie de membres : Jean Jacques Robert. Dans les annotations on retrouve l'écriture et la signature de Jean Rondel (1880-1963, secrétaire inamovible de la mairie de Bard (1920-1959).

<sup>24</sup> L'instituteur était à l'époque Jean Clavier.

<sup>25</sup> Les statuts de la Poncinoise mentionnent seize ans ; on a donc abaissé de deux années l'âge minimum.

L'article 29 indique que les membres de la section scolaire n'auront pas voix délibérative aux assemblées générales, mais le président aura la faculté de les y convoquer.

Le 28 septembre 1908, les *Montagnards de Bard*, société de tir, de préparation militaire (et à la guerre) a rempli ses formalités statutaires conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Le 6 août 1909 la société est agréée par le ministère de la Guerre sous le n° 2956. Elle est intégrée dans le 13<sup>ème</sup> corps d'armée, 49<sup>ème</sup> brigade.

Au cours de son assemblée générale du 28 septembre 1911 elle décidait de l'impression de coupons individuels (encadrés de noir, le "billet de mort") de présence aux funérailles d'un sociétaire, une absence injustifiée étant passible d'amende !

### **Le pas de tir en amont de la "Planche" du Bouchat**

Le tir avait lieu le dimanche après-midi dans la vallée du *Rio* (ruisseau) de *Charavan*, là où elle devient encaissée et sauvage. Les postes de tir étaient implantés sur le versant de l'adret à *Goutte Tasson* chez Masson et les cibles dressées à deux cents mètres en face sur les côtes de *Jean Denis*, un lieu situé en contrebas de l'actuelle route départementale 113 à quelques centaines de mètres en amont du cimetière.

Que coûtait, à cette époque, l'équipement nécessaire ? Nous avons trouvé le prix d'une carabine *la Française* : 50 F 30 et celui de ses mille cartouches : 14 F 50. Un fusil *Buffalo-Lebel* coûtait 70 F avec mille cartouches et cinq cents cartons.

Une subvention pouvait être accordée, pour une première installation, par le conseil général. La compagnie d'assurance *La prudente* couvrait la responsabilité des organisateurs.

Qui de nos jours, hormis quelques téméraires rabatteurs de sangliers et de renards hantent encore ces ravines embroussaillées, là où, certains après-midi de dimanche, les *Montagnards* et les adhérents des sociétés voisines venaient comparer leurs dons de tireurs<sup>26</sup> ?

Qui de nos jours, parmi les parents d'élèves de dix ans, souscriraient à une préparation militaire (et, rappelons-le, à la guerre) de ses enfants ?

### **Sur les champs de bataille**

Août 1909, le ministère de la Guerre donnait son agrément, août 1914, la guerre, le ministre la déclarait, et les *Montagnards de Bard* étaient là !

Cinq années plus tard, vingt-six parmi eux n'étaient plus là. Point n'était besoin, pour la société, de recourir à l'article prévoyant la dissolution<sup>27</sup>. Un monument de pierre était érigé ; les noms de vingt-six fils de Bard "morts pour la patrie" y figuraient<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Claude-Henri Rondel (1863-1945), maire de Bard de 1904 à 1941, participait aux concours de tir. Son fils possède encore aujourd'hui un gobelet d'argent qu'il avait gagné à une de ces compétitions.

<sup>27</sup> A la déclaration de la guerre les armes de la société furent rendues à la gendarmerie sans délai. En revanche, le livret de la caisse d'épargne fut soldé seulement vers les années cinquante par M. Claude Régis Rondel. Il s'élevait à 1 F.

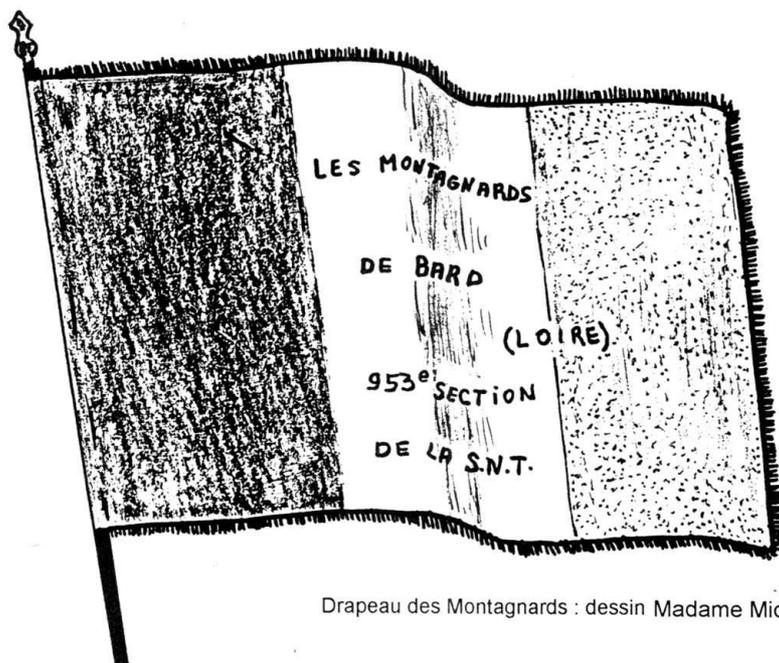
<sup>28</sup> Tous n'étaient pas, bien sûr, adhérents à la société de tir des *Montagnards*. En relevant le nom de leurs unités, on constate que vingt d'entre eux servaient dans l'infanterie. Le bourg, avec sept tués, paie un tribut particulièrement lourd.

En voici la liste :

RONDEL Vital	Bourg	DUMAS Régis	Contéol
CORDONNIER Henri	"	RIVAL Claude	La Molle
MASSON Joannès	"	RIVAL Jules	"
MASSON Jean Louis	"	BAYLE Claude-Marie	Fougerolle
BRUNEL Pierre	"	BARJON Joannès	Le Gras
MASSON Marius	"	FAURE Paul	"
MASSON Claudius	"	BRUNEL Michel	Jambin
GIRAUD Jean	Vinols	BRUNEL Jean	Celle
LAFOND Jean	Vinols	SOLLE Claude Marie	Montel
GRIOT Claude	Vinols	JAY Augustin	Sauzet
BLANC Benoît	Vinols	POYET Jean-Claude	La Goutte
CLAVELLOUX Benoît	Rochette	DUPIN Claude	Le Crozet
PELARDY Antonin	Rochette	MEUNIER Jean-Marie	Sagne-l'Allier

Quelques murets écroulés, deux ferrailles fichées en terre, une tranchée aux trois-quarts comblée permettent, quatre-vingt-dix ans plus tard, de localiser le poste de tir dans la *Goutte Tasson*. Sur le terre-plein un pin sylvestre, essence noble du Forez, y croît avec beaucoup de vigueur, preuve que la nature a repris ses droits<sup>29</sup>.

## Emile MEUNIE



Drapeau des Montagnards : dessin Madame Michelle Pallay

Drapeau des Montagnards : dessin de Mme Michèle Pallay

**Remerciements** : les témoignages de MM. Claude Régis Rondel, de Montchovet, et de Claudius Joannin du bourg m'ont été précieux pour reconstituer la brève existence de cette association bardoise, qu'ils en soient sincèrement remerciés.

<sup>29</sup> C'est à partir de cette époque (après la guerre de 1914-1918) que fut abandonnée la taille des pins appelés aussi "garolles" pour la fabrication de fagots d'où le bel aspect de cet arbre.

*La Maîtresse de maison* (MÉNAGE ET CUISINE)



Librairie-Papeterie Michel POTARD - MONTBRISON

Collection C. CHARIER.

Tous droits réservés.

L'ARMOIRE A LINGE — RACCOMMODAGE

Première page du cahier contenant les statuts des "Montagnards", société de tir de Bard

# LES ECOLES PRIMAIRES AU DEBUT DU XIX<sup>e</sup> SIECLE

## Quelques maîtres d'école pittoresques

### De l'idéalisme révolutionnaire à l'empirisme napoléonien :

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été le siècle de l'école. L'institution scolaire, édictée en service public par les lois de Jules Ferry de 1881-1882, va donner sa pleine signification à l'oeuvre d'instruction et d'éducation. L'école républicaine s'appuiera sur le soubassement de structures développées tout au long du siècle. Le Consulat et l'Empire héritaient eux-mêmes des projets d'instruction générale de la Révolution. Talleyrand, Condorcet, Lakanal ou leurs adeptes ne purent donner que quelques applications isolées à leurs vues sur un enseignement affranchi de l'Eglise et sur *"un savoir, (clé) du droit et du devoir du citoyen"*.<sup>1</sup> Les raisons de cette impuissance sont connues : un manque de moyens financiers et humains, une demande sociale encore peu consciente des bienfaits d'une instruction généralisée. En ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, les principes de la décennie révolutionnaire ont été repris dans la loi du XI floréal an X (1er mai 1802) qui confie aux municipalités le choix des instituteurs et aux sous-préfets la surveillance des écoles.

Conscients de l'échec essuyé par les assemblées révolutionnaires dans l'établissement d'un enseignement primaire étendu à tous les citoyens et contrôlé par l'état, les gouvernements qui leur succèdent vont se borner à une politique pragmatique et s'appliquer à *"rattacher ce qui a le mérite d'exister à une structure qui permette le contrôle"*, en somme à recenser pour normaliser éventuellement. Cet empirisme napoléonien inspire la loi scolaire du 1er mai 1802 :

*"Sont réputées écoles primaires... celles où l'enseignement se borne à la lecture, à l'écriture et aux éléments de l'arithmétique..."*

Les écoles primaires constituent le premier échelon d'un dispositif qui, jusqu'à 1807, comprendra les écoles secondaires où l'on enseigne *"les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques"*, et les lycées et les écoles spéciales, établissements d'état.

---

<sup>1</sup> Yves Gaupeau : La France à l'école, Découvertes Gallimard n° 147, p. 67.

<sup>2</sup> Françoise Mayeur : Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, tome III : "De la Révolution à l'école républicaine", Nouvelle Librairie de France, 1991, p. 302.

### Un état des lieux de l'enseignement primaire en 1807 :

Dans ce contexte artificiellement uniformisé où les créations d'école dépendaient "*des besoins, des capacités et des opportunités du milieu local*"<sup>3</sup>, il était nécessaire de repérer ces structures, d'identifier leurs maîtres, leurs matières d'enseignement afin de savoir à quelle forme d'organisation générale on pouvait les intégrer. L'enquête de 1807, basée sur la loi de 1802, va recenser "*les écoles primaires communales*", écoles dont les maîtres sont payés et logés par les municipalités. Toutes les autres écoles "primaires", en particulier celles dont les maîtres doivent convenir de la rétribution scolaire avec les parents, sont rejetées dans une catégorie informelle et désignées comme "*écoles primaires particulières*" de garçons ou de filles. Nous empruntons à Paul Beaujard la mise en cohérence de ces résultats<sup>4</sup>, dans la mesure où il a dû lever les inadéquations du questionnaire aux réalités du terrain :

	Ecoles communales			Ecoles particulières		
	Nbre d'écoles	Nbre d'élèves		Nbre d'écoles	Nbre d'élèves	
		G	F		G	F
Arrdt de St Etienne	34	1086	1448	68	1124	665
Arrdt de Montbrison	4	110	195	55	867	534
Arrdt de Roanne	3	80	75	13	179	201
Totaux	41	1276	1718	136	2170	1400

Le personnel communal de l'arrondissement stéphanois comprend les frères de la Doctrine chrétienne et les soeurs de Saint-Charles des villes de Saint-Etienne et de Saint-Chamond. L'appellation d'"écoles communales" ne peut donc être prise au sens actuel. Sur les quatre écoles communales de l'arrondissement de Montbrison, une seule est localisée, celle de Panissières, formée par une communauté de cinq dames. La proportion de filles, toutes écoles confondues, soit 3118 élèves sur 6564 (47,5 %), peut surprendre quand on considère que le régime impérial délaissait l'enseignement féminin. Cette réalité locale, vue à travers une enquête nationale, doit être tempérée au regard du faible taux de scolarisation de la Loire, sans doute moins de 10 % (6564 élèves "primaires" pour une population départementale de 315 726 habitants d'après le recensement de 1806). Sur les 326 communes, il n'y en a que le quart qui possède une ou plusieurs écoles.<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Paul Beaujard : Sont réputées écoles... La politique scolaire dans le département de la Loire de 1800 à 1815, CDDP Loire, 1992, p. 128.

<sup>4</sup> Archives départementales de la Loire, série T 405. Cet état daté du 1er avril 1807 se compose de deux pages manuscrites de format 55/95 cm.

<sup>5</sup> Paul Beaujard pense que l'arrondissement de Roanne, apparemment le plus démuné (535 élèves), est probablement celui qui a le moins bien répondu à l'enquête.

Le document des Archives départementales qui livre une liste énumérative des “écoles particulières” avec l’indication de leurs activités permettra de faire une typologie de l’arrondissement de Montbrison selon leur enseignement :

Communes	G/F	Dirigée par	Maîtres	Enseignements	Elèves	Nature
Ailleux	G	Chazel Pierre	1	Lect/Ecrit.	20 ext.	civile
Ste-Agathe-la-Bouteresse	G	Jacquet Claude	1	Lect/Ecrit/Arith/ Plain-chant	20 ext.	religieuse
St-Bonnet-le-Courreau	G	Mervillon Jean	1	Lect/Ecrit.	40 ext.	civile
St-Bonnet-le-Château	G	Bouchet Gabriel	1	Lect/Ecrit.	50 ext.	civile
St-Bonnet-le-Château	F	M... Antoinette		Lect/Ecrit/Arith.	2 int. 24 ext.	
idem	F	Ponchon Antoinette		Lect/Ecrit.	20 int.	
idem	F	Dutey Jeanne Marie		Lect.	30 ext.	
Boën	F	Mme veuve Vigne		Lect/Ecrit/Arith.	20 ext.	
Champdieu	G	Claret Jacques	1	Lect/Ecrit.	15 ext.	civile
idem	G	Paturel Antoine	1	Lect/Ecrit.	18 ext.	civile
Cottance	G	Trottet Antoine	1	Lect/Ecrit.	30 ext.	civile
Chazelles sur Lavieu	G	Quérat Antoine	3	Lect/Ecrit et Latin/Frçais/Hist.	23 int. 10 ext.	civile
Cezay	G	Jacquet cadet	1	Lect/Ecrit/Arith/ Latin	6 int. 10 ext.	religieuse
St-Didier sur Rochefort	G	Jacquet Jean-Baptiste (desservant)	1	Lect/Ecrit/Latin	12 ext.	religieuse
Ecotay-l’Olme	G	Arthaud Jean	1	Lect/Ecrit.	8 ext.	civile
Essertines-en-Châtelneuf	G	Béal	1	Lect/Ecrit.	15 ext.	religieuse
Grammond	F	Soeurs St Joseph	4	Lect/Ecrit.	20 ext.	religieuse

St-Jean-la-Vêtre	G	Duval Antoine	1	Lect/Ecrit/Arith/ Latin	12 ext.	civile
St-Marcellin	F	Soeurs St- Joseph	4	Lect/Ecrit.	60 ext.	religieuse
St-Maurice-en- Gourgois	G	Girodet Jean-Baptiste		Arith/Hist/Math/ Latin	14 int. 28 ext.	
idem	F	Soeurs St- Joseph	8	Lect/Ecrit/Arith.	80 ext.	religieuse
Montbrison	G	Dulac	1	Lect/Ecrit/Géo/ Hist/Latin	4 int. 30 ext.	civile
idem	G	Durand	1	Lect/Ecrit/Géo/ Hist/Latin	20 ext.	civile
idem	G	Ville	1	Lect/Ecrit/Géo Hist/Latin	12 ext.	civile
Merle	F	Soeurs St- Joseph	10	Lect/Ecrit.	40 ext.	religieuse
Meylieu-Montrond	G	Chevrier N.	1	Lect/Ecrit/Arith.	35 ext.	civile
Montverdun	G	Chaland Antoine (ecclésiastique)	1	Lect/Ecrit/ Catéch.	12 ext.	religieuse
Panissières	G	Rousset Michel	1	Arith/Calcul décimal/Latin	50 ext.	civile
Périgneux	F			Lect/Ecrit/ Catéch.	40 ext.	religieuse
Rozier-Côtes d'Aurec	G	Desport Michel	1	Lect/Ecrit/Latin	6 int. 10 ext.	religieuse
idem	F	Soeurs St- Charles		Lect/Ecrit/ Catéch.	44 ext.	religieuse
Saint-Sixte	G	Robert Jean- Baptiste	1	Lect/Ecrit/Arith.	3 int. 25 ext.	religieuse
Sury-le-Comtal	G	Michalon Antoine	1	Lect/Ecrit/Gram/ Latin	45 ext.	religieuse
idem	G	Robert Bernard	1	Lect/Ecrit.	20 ext.	civile
idem	G	Broquet François	1	Lect/Ecrit.	40 ext.	religieuse
Verrières	G	Peyrière (desservant)	1	Latinité		religieuse

Ecoles maternelles particulières omises dans les états définitifs :

Communes	Ecole dirigée par	Enseignement(s)	Elèves
Chatelus	Bruel Antoinette	Lect/Ecrit.	30 G ; 20 F
Essertines-en-Donzy	Sarail Agathe	Lect.	5 G ; ? F
Feurs	Croisier Desronzières	Lect/Ecrit/Arith/Latin	15 G ; 2 F
idem	Jean Chosson, laïque	Lect/Ecrit/Arith.	25 écoliers
idem	Denise Laprat, ép. Maillard	Lect.	4 G ; 8 F
Maringes	Creuzier Jeanne- Marie	Lect/Ecrit.	12 G ; 8 F
Moingt	Suard Jean		
idem	Aubert Antoinette		
St-Bonnet-les-Oules	Chirat Jean-Baptiste	Lect/Ecrit.	16 G ; 9 F
St-Cyr-les-Vignes	Venet Jeanne	Lect/Ecrit.	8 G ; 7 F
idem	Thioulière Marie	Lect/Ecrit.	20 G ; 10 F
St-Just-en-Bas	Laurendon Antoinette ex-religieuse et Roche Claudine	Lect/Ecrit/Arith.	20 G ; 30 F
St-Martin-Lestra	Trotet Marguerite, veuve Foculot	Lect.	6 G ; 9 F
Veauche	Veuve Chambaud	Lect/Ecrit.	30 G et F
idem	Minet, femme Roussillon	Lect/Ecrit.	10 G ; 20 F
Viricelle	Chalandon Benoîte	Lect/Ecrit.	9 G ; 9 F
Virigneux	Seigne Benoîte	Lect/Ecrit.	8 G ; 7 F
Nervieux (école communale)	Crozet, instituteur		12 G ; 8 F

Sur les 51 écoles dont la nature de l'enseignement est précisée, les deux tiers apprennent seulement à lire/écrire et même 8 % ne proposent que la lecture. A peine 20 % d'entre elles cultivent la trilogie lire/écrire/compter. Le catéchisme, mentionné pour trois écoles seulement, tient sûrement une place plus importante avec les maîtres religieux ou quand les enseignements de base sont réduits. Aux écoles qui proposent tout ou partie des bases lire/écrire/compter s'opposent les écoles où l'on enseigne plus que les premiers rudiments.

Ces établissements sont des "maisons d'éducation" qui ne reçoivent jamais conjointement des enfants des deux sexes, comme le fait remarquer Paul Beaujard. Les "*langues latine et française*" constituent leur enseignement premier. Les enseignants, à Montbrison, à Chazelles-sur-Lavieu, y ajoutent en fonction de leur qualification, histoire, géographie et plus rarement mathématiques. Cezay où le prêtre complète ou étudie le lire/écrire/compter avec le latin, et Ste-Agathe-la-Bouteresse où un autre prêtre associe à un enseignement de base le plain-chant font l'objet de la mention "*secondaire particulière*" sur le brouillon de Montbrison. La qualité et les savoir-faire des instituteurs sont plus déterminants sans doute que les ambitions sociales de parents. Aujourd'hui, une enquête de ce type révélerait et redresserait les écarts par rapport à la norme des programmes ; en 1807, on prospecte la diversité des enseignements pour bâtir une norme. L'ouvrage de Paul Beaujard illustre cette problématique par une analyse très précise de l'enquête de 1807 et par sa mise en perspective historique.

#### Les obstacles structurels :

L'enseignement primaire, encore disparate et laissé à l'initiative communale, va faire l'objet de l'Empire à la Restauration, de 1807 à 1815-1820, de nouvelles dispositions qui affirment de plus en plus le rôle de l'Etat "*même si l'essentiel de l'exécution est confiée aux notables locaux*".<sup>6</sup> Ainsi, apparaît dans chaque canton un "comité gratuit et de charité", composé de trois ou quatre notables, du curé du chef-lieu de canton, du juge de paix et éventuellement du principal de collège. Au village, le curé et le maire sont désignés comme surveillants spéciaux de l'école. L'Etat qui, sous l'Empire, s'était déchargé de l'instruction primaire sur les collectivités locales, en confie la surveillance aux notables et au clergé, sous la surveillance du préfet et des sous-préfets. Telle est l'orientation de l'ordonnance capitale du 29 février 1816. Dans une lettre du 2 août 1817 au préfet de Montbrison, le sous-préfet de Saint-Etienne regrette que l'ordonnance royale concernant les comités cantonaux gratuits ne soit applicable qu'aux hommes.<sup>7</sup> Pour preuve, dans deux cantons de Saint-Etienne, des femmes s'ingèrent dans l'enseignement des garçons. L'inspecteur d'académie répond au préfet en invitant d'une façon platonique les comités cantonaux gratuits à ne point tolérer la réunion des deux sexes dans une même classe.

L'autorité rectorale avoue la même impuissance pour pallier un autre abus signalé dans le même courrier du 2 août 1817. Des instituteurs s'établissent dans la campagne et vont porter, de maison en maison, leur enseignement. Faut-il les classer comme "instituteurs particuliers" puisqu'ils n'ont à la fois pour auditeurs que les enfants de la même famille ? Mais ils sont aussi "instituteurs publics" parce qu'ils visitent plusieurs familles dans la même journée ! A Saint-Jean-Bonnefonds, en 1826, des instituteurs ambulants donnent à domicile

---

<sup>6</sup> Françoise Mayeur, op. cit., p. 306.

<sup>7</sup> Archives départementales de la Loire, T 696, n° 78, "Infractions aux règlements".

des leçons de lecture, d'écriture et de calcul décimal.<sup>8</sup> En fait, le sous-préfet de Saint-Etienne redoute la facilité qu'ont ces instituteurs *"pour répandre de mauvais principes lorsqu'ils en sont eux-mêmes infectés"*. L'autorité rectorale, dans une réponse convenue, fait savoir que *"la répression lui paraît très difficile"* dans ce domaine.

Dans cet univers scolaire à l'organisation balbutiante, le problème central demeure celui de la qualification des maîtres. L'ordonnance de 1816, pour attester la capacité de l'instituteur, prévoit la délivrance par le recteur d'un brevet de capacité, après examen passé par l'impétrant devant un fonctionnaire de l'instruction publique. Le 10 février 1818, le "professeur" Durris, maître d'école en titre de Sail-sous-Couzan, expose au préfet que plusieurs filles enseignent dans la commune sans brevet de capacité. *"Elles sont incapables d'en avoir jamais, précise-t-il, attendu qu'elles ne savent pas écrire et lisent bien mal"*.<sup>9</sup> Une contestation de capacité, source d'un courrier abondant, concerne l'institutrice Croisier, femme Escot, de Saint-Paul-en-Jarez. Elle enseigne depuis douze ans à la satisfaction des parents, et ce qui est essentiel pour les notables, pour le maire, elle fait preuve d'une conduite irréprochable et est *"assidue avec son mari aux offices de la paroisse"*.<sup>10</sup> Ce sont le maire et le curé qui fournissent à l'instituteur "le certificat de bonne vie et moeurs" nécessaire en cas d'installation dans une autre commune. Mais le maire et le curé de Saint-Paul-en-Jarez s'affrontent, le second a fait fermer *"de sa seule et propre autorité"* l'école de Madame Escot. Le vicaire général du diocèse, Monsieur Courbon, suit son curé : *"Mme Escot, en devenant l'épouse d'un maître, n'est pas devenue plus capable d'enseigner"*. Agréée par le jury cantonal de Rive-de-Gier, elle ne se présente pas le 21 août 1820 devant la commission de l'instruction primaire de filles de Montbrison, habilitée à l'autoriser à la tenue d'une école. Le 5 septembre suivant, l'école de Madame Escot est fermée et son mari, comme par le passé, instruira filles et garçons. Le même jour, l'école de Louise Châtaignier, ancienne religieuse, et Pierrette Coignet et celle de Jeanne-Marie Saignole sont fermées pour le motif que ces femmes, à Saint-Paul-en-Jarez, *"se livrent à l'instruction des garçons et des filles sans aucune autorisation"*.<sup>11</sup> En 1825, les soeurs de Saint-Joseph s'installent dans la commune.

L'ordonnance royale de 1816 est privée d'une grande partie de son efficacité politique par son mutisme sur les fonds qui seront affectés par les communes à l'enseignement. Comment inciter celles-ci à recruter des instituteurs et à les payer décentement quand elles manquent de ressources, de compétence, d'intérêt pour simplement aborder les problèmes de l'instruction populaire ? A Rive-de-Gier en 1818, cinq frères de la Doctrine chrétienne, soit quatre enseignants et leur supérieur, tiennent une école de quatre

---

<sup>8</sup> Archives départementales de la Loire, T 158, note du 26 mars 1826.

<sup>9</sup> Archives départementales de la Loire, T 676, dossier n° 78, "Infractions aux règlements".

<sup>10</sup> Archives départementales de la Loire, T 158, Instruction primaire, Affaires diverses.

<sup>11</sup> Archives départementales de la Loire, ibidem.

classes qui scolarise 290 élèves. Le sous-préfet demande que le traitement annuel de ces enseignants soit porté de 500 à 600 francs, "*comme ils sont payés ailleurs*"<sup>1 2</sup>, comme par exemple les neuf frères de la même congrégation à Saint-Etienne. Un salaire de six cents francs, base reprise par la loi Guizot en 1833, représente un salaire convenable.<sup>1 3</sup> Monsieur Escot, à Saint-Paul-en-Jarez, percevait exceptionnellement 800 F, ce qui explique peut-être sa fidélité à la commune depuis vingt-deux ans.

Formation et rétribution des instituteurs relèvent d'une association d'enjeux et de choix. A défaut de statut d'état, les enseignants civils ne sont pas recherchés par les communes. Celles-ci préfèrent les religieux, célibataires, déchargés de famille, appelés en principe à l'enseignement par la vocation et non par le besoin de gagner leur vie. De plus, le privilège de la lettre d'obédience pour les congrégations les dispense du brevet de capacité. Devançant Guizot, la Restauration ne pense-t-elle pas que la religion est la seule base saine de toute la société ? Cependant, les congrégations masculines avaient inspiré méfiance à l'Empire qui les avaient intégrées à l'Université pour canaliser leur indépendance. Dans la Loire, protégés par l'oncle maternel de Napoléon, Fesch, archevêque de Lyon, les frères de la Doctrine chrétienne, dits frères des Ecoles chrétiennes, appelés encore "frères ignorantins" sans aucune dérision, se développent. Parmi les effectifs qu'ils scolarisent en 1818-1819, citons 1000 élèves à Saint-Etienne ( 11 frères), 110 élèves à Saint-Galmier (3 frères), 140 à Saint-Bonnet-le-Château (3 frères), 150 à Montbrison. "*L'effrayante prolifération*"<sup>1 4</sup> des congrégations religieuses féminines vouées à l'enseignement entre 1815 et 1850 se traduit par la domination de l'influence des soeurs de Saint-Joseph au sud du département et par un meilleur partage de leur présence avec celle des soeurs de Saint-Charles dans le Montbrisonnais. Une question de méthode oppose aussi instituteurs laïcs et religieux. Ainsi, à Saint-Etienne, les frères de la Doctrine chrétienne (quatre écoles) pratiquent la méthode simultanée à laquelle se prête l'utilisation de livres identiques ; l'école mutuelle de la ville, dirigée par le sieur Bravard et divisée en principe en groupes de niveau, doit faire conduire des exercices gradués par des moniteurs choisis parmi les meilleurs élèves. La coordination des groupes est assurée par le maître de la classe.<sup>1 5</sup> L'opinion libérale est solidaire de l'école mutuelle, face à l'Eglise et aux ultras. L'enseignement mutuel est démontré, non pas dans les Ecoles Normales qui suscitent la méfiance du pouvoir politique (une seule existe à Strasbourg), mais dans quelques écoles-modèles, créées dans douze départements. A l'évidence, le besoin de création d'une administration autonome, d'un corps d'inspection indépendant des autorités locales, dans un rôle de relais entre le terrain et les structures centralisatrices, se fait sentir.

---

<sup>1 2</sup> Archives départementales de la Loire, T 158, lettre du 27 février 1818.

<sup>1 3</sup> Antoine Prost : Histoire de l'enseignement en France 1800-1967, Armand Colin, p. 140. En 1845, seulement 16 000 instituteurs sur 40 000 gagnent 600 F ou plus par an.

<sup>1 4</sup> Pierre Zind : Les Nouvelles Congrégations des frères enseignants en France, Lyon, 1969.

<sup>1 5</sup> Pour la description de la méthode mutuelle, voir Jean Gaulupeau, op. cit., p. 70.

### Les dissensions politiques et les diversions personnelles :

Avant même l'ordonnance du 29 février 1816, "*représentée comme l'un des textes fondateurs de l'enseignement public au XIX<sup>e</sup> siècle*"<sup>16</sup>, des écoles sont fermées pour défaut d'autorisation, même si par surcroît ou par conformisme, sont invoquées des raisons politiques. Le 5 novembre 1815, le maître de requêtes du rectorat a dressé procès-verbal à l'encontre du sieur Rollin Laurent qui, interdit d'exercice, a continué à enseigner à Saint-Rambert sans autorisation de l'Université : "*Sa conduite et ses opinions*" ne doivent lui valoir dans ces poursuites "*aucun ménagement*".<sup>17</sup> Le 26 mars 1816, le maire de Saint-Bonnet-le-Château a contraint le sieur Blanc à fermer l'école qui fonctionnait à son domicile et l'a sermonné pour "*la mauvaise opinion qu'il manifestait*".<sup>18</sup> A Saint-Martin d'Estreaux, le 24 avril 1819, l'instituteur laïc est jugé par le maire comme indigne d'être chef d'établissement ; ses élèves sont déclarés comme "*très vicieux, sans principes religieux*".<sup>19</sup> L'école primaire à deux classes qu'il est nécessaire d'ouvrir, devra être tenue par un frère des Ecoles chrétiennes d'âge mûr, titulaire du brevet de capacité du deuxième degré, son futur adjoint, l'instituteur actuel, n'ayant qu'un brevet du troisième degré, de niveau minimal pour enseigner. Les conflits d'opinions, politiques ou religieux, ne sont pas étrangers à toutes ces sanctions.

Enfin, en vertu des impératifs moraux ou religieux assignés à l'école sous la Restauration, des enseignants sont réprimés. Le 23 mars 1820, le recteur de l'Académie de Lyon, monsieur l'abbé de Regel, confirme la décision prise par le comité cantonal de suspendre Monsieur Bravard, directeur de l'école d'enseignement mutuel de Saint-Etienne. Le rapport du commissaire de police établit l'intempérance du directeur et les désordres qu'il cause à l'ordre public.<sup>20</sup> A Villars, le 17 novembre 1819, une institutrice non autorisée est dénoncée "*pour le dérèglement de ses moeurs, plus propre à contribuer à la corruption des enfants qu'à leur éducation*".<sup>21</sup> Les principes de la religion et de la morale comme bases de l'enseignement sont réaffirmés, à cette occasion, par l'Université. C'est pour la Restauration le corollaire naturel de l'instruction de l'intelligence.

L'empirisme de l'Université impériale qui encouragera surtout les établissements secondaires, et les options religieuses et morales sur l'enseignement de la Restauration paraissent éloignés des projets révolutionnaires d'une instruction publique nationale, destinée à former le citoyen. Pourtant, la situation individuelle de ces maîtres d'école pittoresques et l'enquête nationale de 1807 témoignent, chacune à leur manière, d'une méthode pour poser les problèmes d'enseignement et les régler en fonction des structures qui existent déjà. L'exigence éthique, constatée ici par défaut, va accompagner,

---

<sup>16</sup> Françoise Mayeur, op. cit., p. 308.

<sup>17</sup> Archives départementales de la Loire, T 678, dossier n° 78.

<sup>18</sup> Archives départementales de la Loire, ibidem.

<sup>19</sup> Archives départementales de la Loire, ibidem.

<sup>20</sup> Archives départementales de la Loire, T 158.

<sup>21</sup> Archives départementales de la Loire, ibidem.

grandir le métier d'instituteur et contribuer à l'idéal d'éducation. Les investigations de 1807 sur la disparité des structures, des compétences, des contenus d'enseignement permettent de souligner l'urgence des questions de formation, de contrôle indépendant des maîtres et d'homogénéité des écoles primaires. En s'emparant de ces données, la loi Guizot de 1833 va les intégrer dans ses objectifs en commençant à autonomiser le service d'éducation et à lui conférer une fonction publique, garante d'un réseau d'écoles régulièrement instituée.

Gérard AVENTURIER

## Prochaines publications de Village de Forez :

**Jean Baudou : *En Algérie, la guerre d'un jeune appelé forézien, "Godillots et casque lourd" (novembre 1956 - janvier 1959)***

Ce cahier spécial de *Village de Forez* est un témoignage direct. Il s'inscrit dans la série "témoins de l'histoire".

Présentation : Gérard Aventurier, Claude Latta.

140 pages environ ; parution : mai 1998.

### **Marguerite Fournier-Néel (1901-1997)**

Il s'agit d'un numéro spécial de *Village de Forez* en hommage à l'historienne de Montbrison auquel ont participé :

Claude Latta, Geneviève Buvat-Fournier, Suzanne Lallement, Françoise Lallement-Caharel, Cécile Buvat, Rolande Charlat, André Mascle, Jean-Paul Jasserand, Francisque Ferret, Joseph Barou, Pierre Drevet, André Michard, Marie-Thérèse Michard-Fournier.

36 pages ; parution : mai 1998.

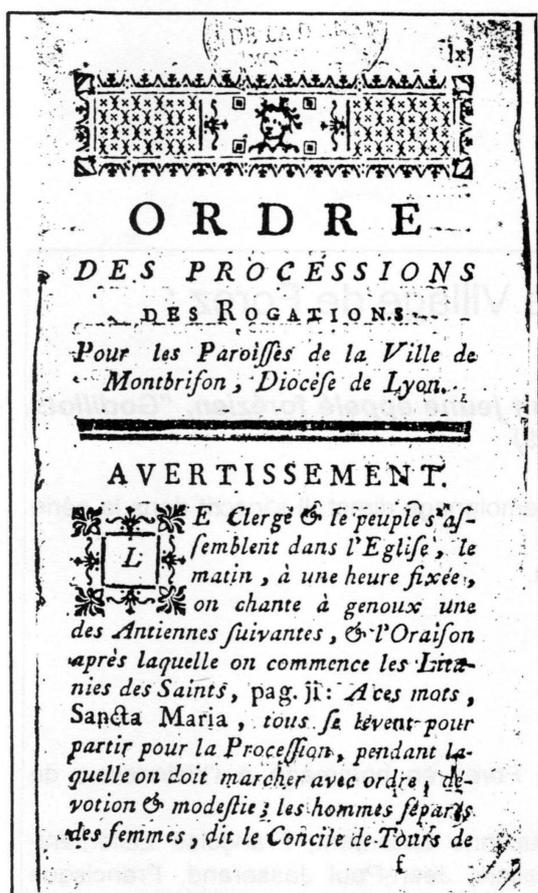
Un aspect de la piété populaire :

## Les processions des Rogations à Montbrison sous l'Ancien Régime

Les Rogations sont, on le sait, trois jours précédant la fête de l'Ascension au cours desquels processions et prières publiques sont organisées pour appeler la bénédiction de Dieu sur les champs<sup>30</sup>. Ce rite chrétien reprend pour une part les parades religieuses païennes qui, à Rome, avaient le même objet : l'*amburbalia* (procession autour de la cité) et l'*ambarvalia* (procession autour des champs).

### Un "Ordre des processions des Rogations"

La bibliothèque de la Diana possède une curieuse brochure imprimée à Montbrison en 1767 et intitulée *Ordre des processions des Rogations pour les paroisses de la ville de Montbrison...* D'une facture archaïque, cet opuscule est bizarrement paginé à l'aide de chiffres romains et illustré d'une unique petite gravure sur bois représentant un ange remettant à une sainte la palme du martyr. Ce petit ouvrage a un format réduit et compte seulement trente-six pages mais il n'en recèle pas moins d'intéressantes précisions sur la vie religieuse à Montbrison sous l'Ancien Régime.

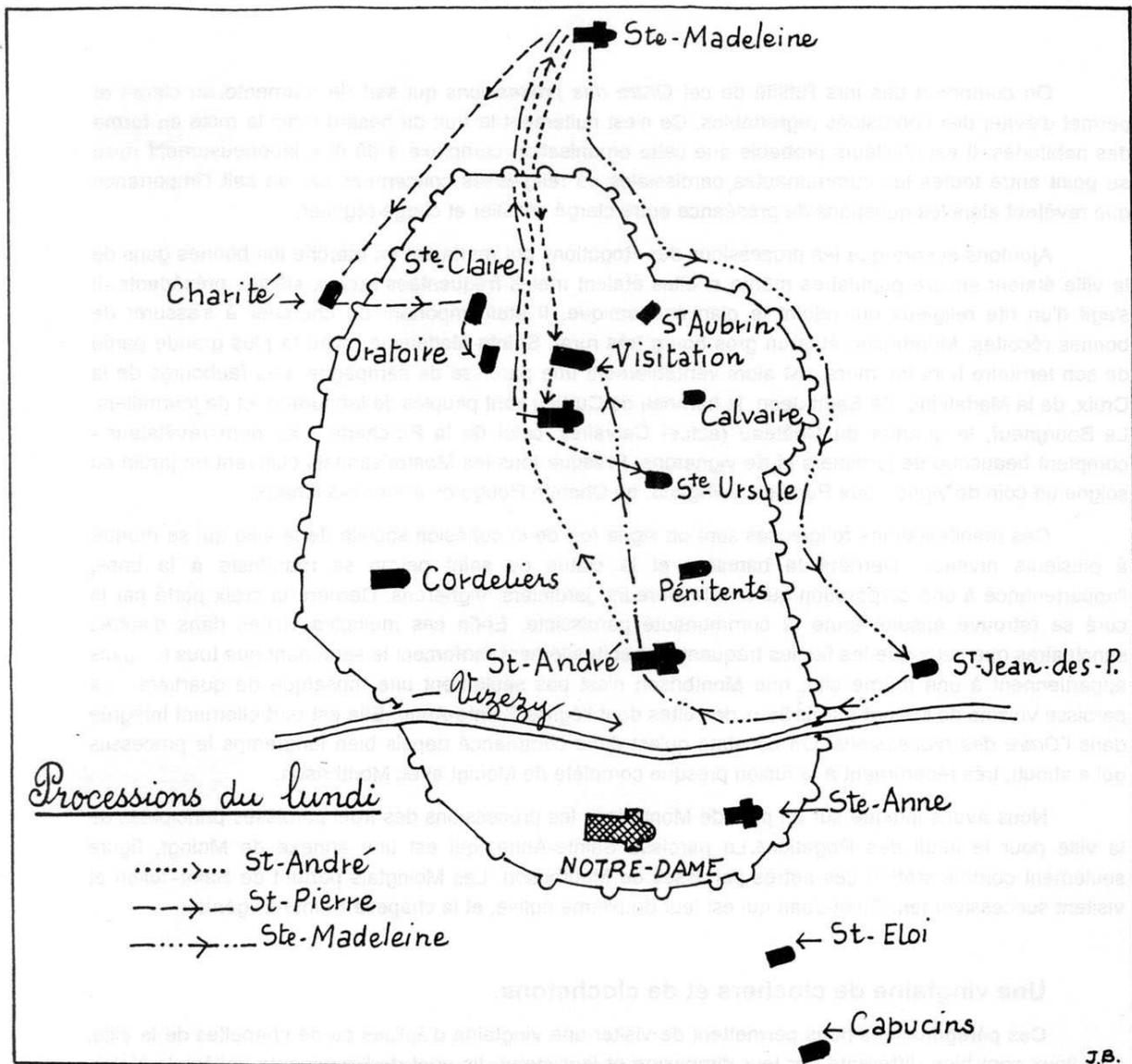


Ordre des processions (grandeur réelle)

Le fascicule donne d'abord les antiennes propres aux lundi, mardi et mercredi des Rogations. Mais la partie la plus intéressante est l'itinéraire que chaque paroisse de la ville doit suivre au cours des processions, avec l'ordre des stations. Celles-ci sont toujours situées dans une église ou une chapelle pour laquelle sont précisés les saints patrons principaux et secondaires qui doivent être invoqués.

Ainsi le lundi des Rogations les paroissiens de Saint-André se rendent à Sainte-Madeleine, à l'église Sainte-Marie de la Visitation, à Saint-Pierre, enfin à Sainte-Ursule où la messe est dite. Au même moment les ouailles du curé de Saint-Pierre se rendent successivement à Sainte-Madeleine, à la chapelle de la Charité, à la chapelle des Clarisses, enfin dans la chapelle des Oratoriens pour la messe. Enfin, le même jour, la procession des paroissiens de Sainte-Madeleine se rend à la Commanderie Saint-Jean-des-Prés, puis à l'église Saint-André et enfin à Sainte-Marie où la messe est dite. Trois processions sillonnent donc la ville en même temps sur des itinéraires différents mais avec des stations communes (voir plan ci-après).

<sup>30</sup> Cf. l'excellent et volumineux dossier réuni par Noël Gardon concernant les Rogations dans la Loire, bibliothèque de la Diana.



### Itinéraires des paroisses de la ville :

(M : une messe est célébrée dans la station)

#### Stations de la paroisse de St-André (départ de l'église paroissiale)

<i>lundi</i>	Ste-Madeleine →	Visitation →	St-Pierre →	Ste-Ursule (M)
<i>mardi</i>	St-Eloi →	Capucins (M) →	Ste-Anne →	Notre-Dame
<i>mercredi</i>	Cordeliers →	Ste-Claire →	Oratoire →	Pénitents (M)

#### Stations de la paroisse de St-Pierre : (départ de l'église paroissiale)

<i>lundi</i>	Ste-Madeleine →	Charité →	Ste-Claire →	Oratoire (M)
<i>mardi</i>	Cordeliers →	Ste-Anne (M) →	Notre-Dame →	Saint-André
<i>mercredi</i>	Visitation →	Calvaire →	St-Aubrin →	Ste-Ursule (M)

#### Stations de la paroisse de Ste-Madeleine : (départ de l'église paroissiale)

<i>lundi</i>	St-Jean-des-Prés →	St-André →	Visitation (M)
<i>mardi</i>	Charité →	Ste-Claire →	l'Oratoire → Ste-Ursule (M)
<i>mercredi</i>	St-Pierre →	Cordeliers →	Ste-Anne (M) → Notre-Dame

On comprend dès lors l'utilité de cet *Ordre des processions* qui sert de memento au clergé et permet d'éviter des confusions regrettables. Ce n'est nullement le fruit du hasard mais la mise en forme des habitudes. Il est d'ailleurs probable que cette organisation complexe a dû être laborieusement mise au point entre toutes les communautés paroissiales ou religieuses concernées car on sait l'importance que revêtent alors les questions de préséance entre clergé séculier et clergé régulier.

Ajoutons encore que les processions des Rogations qui mettaient en marche les bonnes gens de la ville étaient encore populaires même si elles étaient moins fréquentées qu'aux siècles précédents. Il s'agit d'un rite religieux qui rejoint le plan économique. Il était important de chercher à s'assurer de bonnes récoltes. Montbrison était un gros bourg très rural. Sainte-Madeleine, avec la plus grande partie de son territoire hors les murs, est alors véritablement une paroisse de campagne. Les faubourgs de la Croix, de la Madeleine, de Saint-Jean, le hameau de Curtieu sont peuplés de laboureurs et de journaliers. Le Bourgneuf, le quartier du Château (actuel Calvaire), celui de la Porcherie - au nom révélateur - compte beaucoup de jardiniers et de vigneron. Presque tous les Montbrisonnais cultivent un jardin ou soignent un coin de vigne : aux Puelles, à Rigaud, au Chemin Rouge ou à Pierre-à-Chaux.

Ces manifestations religieuses sont un signe fort de la cohésion sociale de la ville qui se montre à plusieurs niveaux. Derrière la bannière et la statue du saint patron se manifeste à la base, l'appartenance à une corporation qui unit laboureurs, jardiniers, vigneron. Derrière la croix portée par le curé se retrouve ensuite toute la communauté paroissiale. Enfin ces multiples visites dans d'autres sanctuaires que ceux que les fidèles fréquentent habituellement renforcent le sentiment que tous les gens appartiennent à une même cité, que Montbrison n'est pas seulement une mosaïque de quartiers. La paroisse voisine de Moingt a trois lieux de cultes dont l'église Sainte-Anne. Elle est partiellement intégrée dans l'*Ordre des processions*. On constate qu'est donc commencé depuis bien longtemps le processus qui a abouti, très récemment à la fusion presque complète de Moingt avec Montbrison.

Nous avons indiqué sur un plan de Montbrison les processions des trois paroisses principales de la ville pour le lundi des Rogations. La paroisse Sainte-Anne, qui est une annexe de Moingt, figure seulement comme station des autres paroisses de Montbrison. Les Moingtains partent de Saint-Julien et visitent successivement Saint-Jean qui est leur deuxième église, et la chapelle Sainte-Eugénie.

## **Une vingtaine de clochers et de clochetons.**

Ces pérégrinations nous permettent de visiter une vingtaine d'églises ou de chapelles de la ville. Ces lieux sont bien différents par leur dimension et leur statut. Ils vont de l'imposante collégiale Notre-Dame, la plus grande église du Forez, à la chapelle minuscule.

Relevons d'abord les églises **paroissiales** :

- Saint-André, centre de la paroisse la plus importante de la ville. C'est un édifice important, aujourd'hui totalement détruit, et dont le souvenir est seulement évoqué par le nom d'une place.
- Saint-Pierre, église basse au pied du château, qui a succédé à St-Pierre-le-Vieux située dans l'enceinte castrale, centre de la paroisse de la noblesse et du monde judiciaire. Elle a été complètement reconstruite, avec une autre orientation, en 1866-1870.
- Sainte-Madeleine, située hors les murs, au faubourg de la Madeleine, modeste sanctuaire de la paroisse la plus ancienne de la ville, elle aussi, aujourd'hui, complètement détruite.
- Sainte-Anne a un statut particulier : église paroissiale annexe de celles de Moingt. C'est une modeste chapelle qui est utilisée conjointement par le curé de Moingt ou son vicaire et l'aumônier de l'hôtel-Dieu. Aujourd'hui cette chapelle est un temple protestant.

Il faut ajouter à la liste les deux églises paroissiales moingtaises :

- Saint-Julien-d'Antioche, l'actuelle église de Moingt.
- Saint-Jean, seconde église de Moingt, qui se situait près de l'ancienne mairie.

On trouve ensuite les chapelles dépendant des **communautés monastiques** :

- La chapelle des Cordeliers, sous le vocable de Saint-François, dont la salle des fêtes de la mairie est un pauvre reste.
- La chapelle des Capucins, aussi sous la protection du Pauvre d'Assise, qui est devenue aujourd'hui la chapelle des soeurs de Sainte-Claire.
- La chapelle de l'Oratoire, sous le vocable de Saint-Joseph, est utilisée par les pères oratoriens et leurs élèves du collège de Montbrison. C'est une aile de la sous-préfecture, l'ancienne salle du conseil général de la Loire.
- La chapelle Sainte-Marie, du riche couvent des Visitandines, actuel palais de justice.
- La chapelle, plus modeste, des Ursulines, naturellement dédiée à sainte Ursule, devenue aujourd'hui la chapelle du collège Victor-de-Laprade.
- La chapelle des religieuses Sainte-Claire, aujourd'hui détruite et qui était située à l'emplacement actuel du square Honoré-d'Urfé.

Ajoutons encore les chapelles, en quelque sorte **privées**, dépendant de **confréries** ou de **corporations**. C'est le cas de :

- La chapelle Saint-Eloi, disparue elle aussi, située hors les murs mais près de la ville, sur la route de Moingt.
- La chapelle des pénitents du Gonfalon, actuel centre d'animation des Pénitents.

#### Chapelles d'institutions hospitalières :

- Eglise de la commanderie Saint-Jean-des-Prés, aujourd'hui bien mutilée, qui passe pour le plus ancien édifice de la ville.
- La chapelle de la Charité, au faubourg de la Croix, qui avait d'abord appartenu au second couvent des Ursulines de la ville. Elle a été reconstruite au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, à son emplacement se trouve la salle polyvalente Noël-Collard.

Il y a encore de vénérables lieux de culte, **aussi lieux de mémoire**, qui sans être vraiment désaffectés étaient d'habitude peu fréquentés. On relève dans ce groupe :

- La chapelle Saint-Aubrin, très ancienne, située au quartier du château, près de l'ancien auditoire de justice. Elle abrita les reliques de saint Aubrin jusqu'à leur transfert, en 1230, à Notre-Dame<sup>31</sup>.
- La chapelle du Calvaire, sur la colline<sup>32</sup>.
- la chapelle Sainte-Eugénie, appartenant au petit prieuré bénédictin de Moingt.

Enfin, il faut faire une place particulière à l'**église Notre-Dame**, fondation des comtes devenue ensuite collégiale royale. Ses chanoines, ses prébendiers et ses prêtres habitués constituent un clergé nombreux et influent même s'ils n'effectuent pas de fonctions curiales.

Cela fait vingt sanctuaires et encore sans compter les chapelles privées et les oratoires des demeures importantes. Parmi eux, huit ont disparu, six ont gardé leur destination première, cinq sont devenus des édifices civils publics, un est devenu un bâtiment privé :

Saint-André,	église paroissiale,	disparue
Sainte-Madeleine,	église paroissiale,	disparue
Saint-Jean (Moingt),	église paroissiale,	disparue
Sainte-Claire,	chapelle conventuelle,	disparue
Saint-Eloi,	chapelle,	disparue
Saint-Aubrin,	chapelle,	disparue
Le Calvaire,	chapelle,	disparue
La Charité,	chapelle,	disparue (aujourd'hui salle Noël-Collard)
Notre-Dame,	église collégiale,	devenue église paroissiale.
Saint-Pierre,	église collégiale,	reconstruite presque au même lieu, encore église paroissiale.

<sup>31</sup> Cette chapelle n'a rien à voir avec l'actuelle chapelle de l'école Saint-Aubrin, rue de la Providence, qui est un édifice du 19<sup>ème</sup> siècle.

<sup>32</sup> Avant la Révolution, il existait déjà un calvaire sur les ruines du château comtal.

Saint-Julien, Sainte-Anne,	église paroissiale, église annexe de Moingt,	église paroissiale de Moingt. devenue chapelle de l'hôtel-Dieu puis temple protestant.
Sainte-Ursule,	chapelle conventuelle	devenue chapelle du collège privée Victor-de-Laprade.
Les Capucins,	chapelle conventuelle	devenue la chapelle des religieuses de Sainte-Claire.
L'Oratoire,	chapelle du collège	devenue salle du conseil général de la sous-préfecture de Montbrison.
Sainte-Marie,	chapelle conventuelle	devenue salle de la cour d'assises du tribunal de Montbrison.
Les Cordeliers, Les Pénitents, Sainte-Eugénie, Saint-Jean-des-Prés,	chapelle conventuelle chapelle de confrérie chapelle d'un prieuré, chapelle d'une commanderie,	devenue salle des fêtes de la mairie devenue centre d'animation. achetée par la ville de Montbrison. propriété privée.

### Tous les saints du paradis

L'*Ordre des processions* mentionne aussi pour chaque station le nom des saints qui doivent être invoqués. Leur nombre est généralement arrêté à sept par sanctuaire. Il s'agit du saint ou de la sainte qui donne son vocable à l'église et de six autres personnages particulièrement honorés dans le lieu. Cela forme une longue litanie de cent vingt saints ou saintes différents qui nous donne la tonalité de la piété populaire à Montbrison.

La culte de la Vierge Marie est, évidemment, le premier de tous. La collégiale est sous son patronage comme la chapelle de la Visitation et celle des Pénitents. Elle est patronne secondaire de deux autres sanctuaires montbrisonnais. La famille de la Vierge est largement représentée : saint Jean-Baptiste (trois fois), saint Joachim (trois fois), sainte Anne (deux fois), saint Joseph (deux fois), sainte Elisabeth.

Les saints de la famille franciscaine sont plus de dix fois cités dans les couvents des Cordeliers, des Capucins et des Clarisses. Relevons : François d'Assise (trois fois), Bonaventure (trois fois), Antoine de Padoue (deux fois), Claire d'Assise, Félix de Cantalice<sup>33</sup>, Fidèle (de Sigmaringen)<sup>34</sup>, Colette (de Corbie)<sup>35</sup>... Cette forte cohorte nous confirme l'influence qu'avaient les ordres mendiants au Moyen-Age, influence qui persiste trois siècles plus tard malgré l'apparition d'ordres nouveaux tels que l'Oratoire.

Les premières figures des antiques Eglises de Lyon et de Vienne sont honorées dans la chapelle Saint-Aubrin autour de l'évêque Aubrin<sup>36</sup>, patron de la ville : Irénée<sup>37</sup>, Polycarpe<sup>38</sup> et Mamert, l'évêque de Vienne qui institua les Rogations au V<sup>e</sup> siècle. C'est un indice de la grande ancienneté du modeste édifice situé sur la colline. Les saints honorés correspondent, assez généralement, à la nature de l'établissement que dessert la chapelle.

Les chapelles des établissements hospitaliers se tournent vers Lazare (deux fois) et ses soeurs Marthe (deux fois) et Marie, et Jean de Dieu<sup>39</sup>. Les Oratoriens hébergent dans leur chapelle des saints du Livre : les évangélistes Marc et Luc, Jérôme, docteur de l'Eglise et Philippe de Néri<sup>40</sup>, fondateur de

<sup>33</sup> Né en 1515, frère quêteur chez les Capucins.

<sup>34</sup> Né en 1577 en Souabe, capucin qui évangélisa les Grisons ; tué par un calviniste.

<sup>35</sup> Colette Boillet, née en 1380 à Corbie, réformatrice des soeurs clarisses.

<sup>36</sup> On sait peu de choses concernant saint Aubrin. C'était probablement un évêque auxiliaire du diocèse de Lyon qui naquit à Montbrison au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle et qui se distingua par sa piété et ses hautes vertus notamment par sa charité.

<sup>37</sup> Né en Grèce en 120, disciple de saint Polycarpe, succède à Pothin comme archevêque de Lyon et primat des Gaules, martyrisé à Lyon, Père de l'Eglise.

<sup>38</sup> Disciple direct de Jean l'Evangéliste, évêque de Smyrne, a eu à son tour comme disciple saint Irénée.

<sup>39</sup> Né en 1495 au Portugal, fondateur de l'Ordre de la Charité, invoqué pour les agonisants.

<sup>40</sup> Né à Florence en 1515, dit *l'Apôtre de Rome*, fondateur en 1558 de la Congrégation de l'Oratoire.

l'Oratoire. Les Ursulines honorent sainte Ursule<sup>41</sup> et les Visitandines François de Sales<sup>42</sup>, le saint savoyard qui organisa l'ordre de la Visitation en collaboration avec Jeanne de Chantal<sup>43</sup>. Dans la chapelle du Calvaire, autour du *Christ, fils du Dieu vivant* se retrouvent les principaux figurants de la Passion : Marie, Jean l'Évangéliste, Nicodème, Joseph d'Arimathie, Simon de Cyrène, Marie-Madeleine, Marie Cléophas. A la commanderie Saint-Jean-des-Prés on invoque les saints soldats : Georges<sup>44</sup>, Maurice<sup>45</sup>, Sébastien<sup>46</sup>...

Enfin figurent les saints traditionnellement populaires à la campagne : Roch (trois fois), invoqué pour se protéger des maladies, Isidore (deux fois), patron des laboureurs, Vincent, patron des vigneron, Martin, l'Apôtre des Gaules...

\*  
\* \*

L'*Ordre des processions*, minuscule mais précieux opuscule, nous rappelle l'importance des manifestations extérieures de la foi telles les processions de Rogations qui, au 18<sup>ème</sup> siècle, mettent, à la belle saison, trois jours durant, toute la ville en mouvement. Elles contribuent à souder des communautés autour d'un métier, d'une famille spirituelle, d'une paroisse. Plus que cela, en mêlant les quartiers, elles font prendre conscience aux Montbrisonnais qu'ils appartiennent à une même cité. En unissant clergé séculier et clergé régulier, en demandant à chacun de quitter sa "chapelle", elles sont aussi une pédagogie pour enseigner aux chrétiens l'unité et de l'universalité de l'Eglise.

**Joseph BAROU**



---

<sup>41</sup> Sans doute fille d'un prince de Grande-Bretagne, massacrée avec *les onze mille Vierges* par les Huns en 454 à Cologne. L'Ordre des Ursulines a été fondé en 1506 par sainte Angèle de Merici et placé sous l'invocation de sainte Ursule.

<sup>42</sup> Né en 1567 en Savoie, évêque de Genève, fondateur de l'Ordre de la Visitation avec sainte Jeanne de Chantal, docteur de l'Eglise.

<sup>43</sup> Née en 1572 à Dijon. Veuve, fondatrice de la Visitation ; portée sur les autels en 1767 seulement.

<sup>44</sup> Né vers 280 en Palestine, officier supérieur dans l'armée romaine, décapité en 303.

<sup>45</sup> Soldat chrétien de la légion thébaine ; suivant la tradition, martyrisé avec ses compagnons en 286 à Agaune (aujourd'hui St-Maurice) dans le Valais.

<sup>46</sup> Né vers 250, surnommé "le Défenseur de l'Eglise Romaine" ; commandant de la première cohorte de Dioclétien ; martyrisé à coups de flèches ; patron des guerriers.

## Annexe

### **Saints particulièrement honorés dans les églises de Montbrison en 1767**

(le saint patron principal est souligné)

**Calvaire** : Jésus fils du Dieu vivant, sainte Marie-Magdeleine, saint Jean évangéliste, sainte Marie, sainte Marie Cléophas, saint Nicodème, saint Joseph d'Arimatee, saint Simon de Cyrène.

**Capucins** : saint François (d'Assise), saint Félix (de Cantalice), saint Joseph (de Léonissa), saint Daniel (martyr), saint Fidèle, saint Bonaventure, saint Antoine (de Padoue).

**Charité** : saint Lazare, saintes Marthe et Marie, sainte Paule, saint Annemunde (Annemond, Chaumont), saint Nizier, saint Rémy.

**Cordeliers** : saint François (d'Assise), saint Crépin, saint Vincent, saint Louis (évêque), saint Bernard, saint Bonaventure, saint Antoine (de Padoue).

**L'Oratoire** : saint Joseph, saint Jérôme, sainte Marie, sainte Anne, saint Philippe de Néri, saint Luc, saint Marc, saint Joachim.

**La Visitation** : sainte Marie, saint Vincent de Paul, saint Jean-Baptiste, saint Zacharie, saint Joseph, sainte Elisabeth, saint François de Sales.

**Les Pénitents**: sainte Marie, sainte Colombe, sainte Blanda (Blandine ?), saint Amant, saint Séverin, saint Bonaventure, sainte Jucunda (Joconde ?).

**Notre-Dame** : sainte Marie, saint Mathieu, saint Aubrin, saint Roch, saint Denis, sainte Marguerite, sainte Cécile.

**Prieuré Sainte-Eugénie** : sainte Eugénie , Sainte Trinité, "Dieu le père, créateur du monde" , "Dieu le fils, rédempteur du monde" ; "Dieu, Esprit Saint" ; saint Robert

**Saint-André** : saint André, saint Jacques, sainte Barbe, saint Léonard, saint Roch, saint Michel, saint Honoré.

**Saint-Aubrin** : saint Aubrin, saint Gilbert, saint Irénée, saint Polycarpe, saint Eucher, sainte Hélène, saint Mamert.

**Saint-Eloi** : saint Eloi, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Benoît, saint Audoëne, saint Aimé, sainte Foy.

**Saint-Jean** (Moingt) : saint Jean-Baptiste, sainte Barbe, sainte Elisabeth, saint Joachim, saint Roch, saint Isidore, saint Nicolas.

**Saint-Jean-des-Prés** : saint Jean-Baptiste, saint Sébastien, saint Ragnebert (Rambert), saint Maurice, saint Georges, saint Victor, saint Pantaléon.

**Saint-Julien** (Moingt) : saint Julien (d'Antioche), sainte Basilisse, (vierge et martyre), saint Pothin, saint Pancrace, saint Sébastien, saint Denis, saint Romain.

**Saint-Pierre** : saint Pierre, sainte Blandine, saint Paul, sainte Luce, saint Claude, saint Barthélemy, sainte Agathe.

**Sainte-Anne** : sainte Anne, saint Jean de Dieu, sainte Marthe, saint Lazare, saint Ferréol, saint Augustin, saint Joachim.

**Sainte-Claire** : sainte Claire, sainte Thérèse, saint Pascal, saint Pierre d'Alcantara, sainte Catherine (de Bologne), sainte Colette, saint François (d'Assise);

**Sainte-Madeleine** : sainte Marie-Madeleine, saint Martin, saint Etienne, saint Antoine, saint Laurent, saint Isidore, sainte Reine.

**Sainte-Ursule** : sainte Ursule, sainte Geneviève, saint Augustin, saint Césaire, saint Charles, sainte Monique, sainte Serène.